

RAPPORT

ANNUEL

2024 • 2025



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec



# MISSION

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer la protection du public en contrôlant la qualité de l'exercice de la profession d'agronome. *(Cette mission a été révisée dans le cadre des travaux de planification stratégique 2025-2028 et sera officialisée au moment de l'adoption du nouveau plan.)*

# VISION

Être l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques. *(Cette vision a également été révisée dans le cadre de la nouvelle planification stratégique.)*

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

L'année 2024-2025 marque la transition entre la planification stratégique 2021-2024 et celle de 2025-2028.

À l'automne 2024, l'Ordre a mis en place un comité de planification stratégique. Ce dernier a revu la mission, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques, en s'appuyant sur :

- les résultats des sondages réalisés auprès des agronomes et du public ;
- les constats issus d'ateliers de réflexion sur l'avenir de la profession ;
- les enjeux émergents, tels que la nécessité de faire mieux connaître la profession pour soutenir la relève, la montée de l'intelligence artificielle, l'évolution des champs de pratique et les défis en lien avec la modernisation de la profession.

La nouvelle planification stratégique 2025-2028 sera soumise au conseil d'administration pour adoption en 2025. Ses grandes lignes seront présentées dans le rapport annuel 2025-2026 et publiées sur le site web de l'Ordre au cours de l'année 2025.

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2024 et se terminant le 31 mars 2025.

Veillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

## Ordre des agronomes du Québec - 2025

### Tirage :

Exemplaire numérique seulement

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Cette publication a été réalisée par l'Ordre des agronomes du Québec.

### Coordination :

Benoît Pharand, agronome  
Laurence-Émilie Blondeau

### Correction orthographique :

Bla bla rédaction

### Mise en page :

Laurence-Émilie Blondeau

### Dépôt légal - 2025

Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 978-2-922380-42-2

Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN : 1481-1820

# PRÉSENTATION

## Montréal, septembre 2025

**Madame Nathalie Roy**  
Présidente  
Assemblée nationale

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2025.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre du Travail,

**Jean Boulet**

## Montréal, septembre 2025

**Monsieur Jean Boulet**  
Ministre du Travail  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2025.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

**Michel Montpetit**, agronome

## Montréal, septembre 2025

**Madame Mélanie Hillinger**  
Présidente  
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2025.

Je vous adresse, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

**Michel Montpetit**, agronome

# TABLE DES MATIÈRES

## Gouvernance de l'Ordre

Rapport de la présidence .....	6
Rapport de la direction générale .....	8
Conseil d'administration .....	10
Ressources humaines .....	17
Organigramme de l'Ordre .....	18

## Sections régionales

Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec .....	20
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie Îles-de-la-Madeleine .....	22
Estrie — Centre-du-Québec .....	24
Laurentides — Lanaudière .....	26
Mauricie .....	28
Outaouais .....	30
Capitale-Nationale — Chaudière-Appalaches .....	32
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord .....	34
Montréal — Laval .....	36
Montréal .....	38

## Activités de contrôle de l'exercice de la profession

Activités du comité de la formation des agronomes .....	41
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences .....	42
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences ..	44
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle .....	45

Activités relatives à l'indemnisation .....	46
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession .....	47
Activités relatives à l'inspection professionnelle ...	49
Activités relatives à la formation continue .....	54
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic .....	58
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes .....	61
Activités du comité de révision (des décisions du bureau du syndic) .....	61
Activités du conseil de discipline .....	62
Activités relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles .....	63
Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications .....	64

## Membres et comités

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre .....	66
Renseignements sur les membres inscrits au Tableau au 31 mars 2025 .....	68
Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec .....	73
Bénévoles des comités de l'Ordre 2024-2025 .....	74

## États financiers

Rapport du président du comité des finances et d'audit pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ..	77
États financiers au 31 mars 2025 .....	79



# GOUVERNANCE **DE L'ORDRE**



# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE



C'est avec grand plaisir que je vous présente les activités 2024-2025 de l'Ordre, à l'occasion de ma première année à la présidence. Une année bien remplie, marquée par la poursuite de nombreux dossiers et projets, dans la continuité des travaux et des orientations adoptés par le conseil d'administration au cours des dernières années. Voici un aperçu des principaux dossiers sur lesquels nous avons travaillé.

## ***Loi sur les agronomes***

Depuis 2022, le dossier auquel la présidence de l'Ordre a consacré le plus de temps et d'énergie est sans conteste celui de la modernisation de la *Loi sur les agronomes*. À l'automne 2023, un comité a été mis sur pied, réunissant des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de l'Office des professions du Québec (OPQ) et de l'Ordre. L'objectif : faire progresser les travaux de modernisation de cette loi.

Depuis, plusieurs comités de réflexion et de travail ont permis au conseil d'administration d'adopter des orientations fermes en faveur d'une profession modernisée, tout en consolidant notre mission de protection du public. Ces travaux ont notamment jeté les bases d'un futur *Code de déontologie des agronomes*, axé sur un encadrement plus rigoureux de l'indépendance professionnelle, de l'apparence de conflit d'intérêts et du conflit lui-même, en particulier dans le contexte du service-conseil et de la vente.

Dans cette démarche, l'Ordre a également collaboré avec d'autres ordres professionnels ayant des chevauchements avec nos champs d'activité (OMVQ, OIFQ, OIQ, OTPQ) pour élaborer une proposition législative commune à soumettre au MAPAQ — un texte porteur d'équilibre et de consensus.

## **Modernisation du système professionnel et allègement réglementaire**

Parallèlement, la modernisation du système professionnel québécois progresse. En début d'année 2025, la ministre Mme Sonia Lebel a confié à l'Office des professions le mandat de réaliser une révision interne, dans une perspective d'allègement réglementaire. Elle a également sollicité le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) afin que celui-ci formule des recommandations sur ces deux dossiers.

L'OAQ, en collaboration avec les 45 autres ordres professionnels, a participé activement aux travaux menés par le CIQ pour répondre à cette demande. Cette démarche devrait permettre à l'ensemble du système professionnel, et à l'Ordre en particulier, de bénéficier d'un cadre plus agile et mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui, tout en facilitant la mise à jour des outils législatifs dont nous avons besoin.

## **Nouvelle planification stratégique**

Un comité de travail a été mis en place à la fin de l'été 2024 pour analyser les différentes données et informations recueillies et observées au cours des deux dernières années. Ce comité est responsable de la préparation du plan stratégique 2025-2028, qui guidera les travaux du conseil d'administration pour les trois prochaines années.

## Matières résiduelles fertilisantes (MRF) et traitement de semences insecticides

L'Ordre a collaboré avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) par l'entremise de son comité consultatif sur les MRF. Nous avons collaboré à l'élaboration du nouveau *Code de gestion des MRF*, ainsi qu'à sa consultation publique.

L'OAQ a aussi produit une ligne directrice en lien avec la nouvelle réglementation sur les traitements de semences insecticides, afin de mieux outiller les agronomes dans l'exercice de leur rôle. Cette ligne directrice vise à favoriser un usage pertinent des pesticides, en misant sur une approche fondée sur le dépistage et les observations. Elle encourage les agronomes à cibler les interventions uniquement dans les champs présentant un risque ou un historique de présence de ravageurs, contribuant ainsi à une utilisation plus judicieuse et responsable des insecticides.

## Agronomes Canada

De grands changements ont eu lieu du côté d'Agronomes Canada. En plus d'un changement de structure légale, l'organisation est désormais recentrée sur sa mission d'origine, soit de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre à travers le Canada. La structure administrative est également beaucoup plus légère, ce qui permet de réduire considérablement les frais d'exploitation.

## Norme BNQ

Au nom de l'Ordre, j'ai participé au comité de travail chargé de l'élaboration d'une norme BNQ portant sur la gestion des risques éthiques liés à la vente d'intrants et au service-conseil. L'objectif fixé, soit d'adopter cette norme d'ici l'automne 2025, devrait être atteint. Cette norme, à laquelle les entreprises pourront adhérer volontairement, vise à offrir un cadre structurant pour encadrer les pratiques à la croisée des activités commerciales et du service-conseil. Elle s'inscrit dans la vision de l'OAQ de promouvoir une agronomie intègre, indépendante et au service de l'intérêt public, en outillant les milieux de pratique à mieux prévenir les conflits d'intérêts et à renforcer la confiance du public envers les professionnels et leurs partenaires.

## Remerciements

Cette première année de mandat a été marquée par un changement majeur au sein de l'équipe de gestion, soit de nouvelles présidences et un nouveau directeur général. Une transition de cette ampleur implique toujours une période d'adaptation et d'ajustements.

De plus, nous avons dû composer avec certains défis en lien avec la modernisation de nos pratiques, notamment le télétravail qui fait maintenant partie intégrante de notre quotidien et qui peut mettre en lumière l'importance du maintien des relations interpersonnelles. Cette première année a donc exigé beaucoup de temps, de ressources et d'énergie pour recréer une dynamique d'équipe performante.

Je tiens à remercier sincèrement l'équipe de la permanence pour sa capacité d'adaptation et son engagement à bâtir la synergie nécessaire pour atteindre le niveau de performance attendu d'une organisation comme la nôtre.

Je souligne également l'implication soutenue des membres du conseil d'administration, que je remercie pour leur excellent travail et leur dévouement constant à faire en sorte que l'Ordre remplisse sa mission de protection du public de façon efficace.

Enfin, je tiens à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans les différents comités. Beaucoup de personnes donnent généreusement de leur temps et de leur énergie pour faire avancer des projets importants et contribuer à ce que l'Ordre remplisse pleinement son mandat administratif, tout en assumant son rôle sociétal d'acteur incontournable dans la chaîne bioalimentaire québécoise.



**Le président,**  
**Michel Montpetit**, agronome

# RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



## Mot du directeur général

Chères membres, chers membres,

Chaque année, ce rapport trace les grandes lignes de notre parcours et prépare le terrain pour l'avenir. L'année 2024-2025 a été synonyme de profonds changements, de défis relevés avec détermination et d'une volonté constante de faire évoluer notre profession au service de la protection du public.

## Planification stratégique 2025-2028: se tourner vers l'avenir

Au 31 mars 2025, le comité de planification stratégique avait complété la révision de la mission, de la vision et des valeurs de l'Ordre, et défini trois axes prioritaires pour les années 2025 à 2028:

- **Rehausser la visibilité et la notoriété de l'Ordre et de ses membres auprès du public**

Cette priorité vise à accroître la présence de l'Ordre et à faire mieux connaître la profession et ses professionnelles et professionnels au sein de la société, par des campagnes d'information, des initiatives de sensibilisation et des partenariats stratégiques.

- **Favoriser la modernisation de la pratique professionnelle**

Cette priorité vise à soutenir l'évolution de la pratique agromique en suivant les avancées scientifiques et technologiques, notamment l'intégration de nouveaux outils numériques et de l'intelligence artificielle, tout en tenant compte des considérations éthiques et environnementales. Elle passe aussi par le développement de la formation continue pour permettre aux professionnelles et professionnels de demeurer à jour et d'offrir des services adaptés aux réalités en constante évolution.

- **Optimiser l'agilité et l'efficacité organisationnelle de l'Ordre**

Cette orientation vise à rendre les processus internes plus souples et performants, grâce à l'amélioration de la structure organisationnelle, à l'adoption de nouvelles méthodes de travail et à la modernisation des systèmes de gestion de l'information.

L'adoption officielle de la planification stratégique par le conseil d'administration est prévue pour juin 2025. Par la suite, un plan d'action détaillé sera déployé pour guider l'Ordre dans la réalisation de sa mission de protection du public et dans l'accompagnement de ses membres pour les prochaines années.

## Changement de la base de données — Système de gestion de la relation avec les membres (CRM)

Dans la prochaine année, il sera essentiel d'évaluer toutes les avenues possibles pour remplacer la base de données de gestion des membres, le système actuel étant en fin de vie. Les étapes suivantes seront considérées.

- **Analyse des besoins**

Identifier précisément les fonctionnalités requises, le volume de données à gérer et les exigences liées à la sécurité et à la conformité.

- **Étude des solutions**

Comparer les différents systèmes CRM du marché, en tenant compte des coûts, des capacités, de la flexibilité et de l'intégration avec les systèmes existants.

- **Choix d'une solution adaptée**

Sélectionner un outil qui soit à la fois performant et modulable, afin de répondre aux besoins actuels et futurs de l'Ordre.

- **Préparation de la transition**

Planifier en détail le passage au nouveau système, y compris la formation, la migration des données et l'accompagnement des usagers pendant la période de changement.

- **Suivi post-implantation**

Évaluer régulièrement le rendement du nouveau système de gestion pour s'assurer qu'il répond aux attentes et apporter les correctifs nécessaires.

Ces étapes permettront une transition réussie vers un CRM performant pour la gestion des membres.

## **Gestion des ressources humaines**

Grâce à la révision complète des postes effectuée l'année dernière et à la création d'un fonds dédié à la pratique illégale, l'Ordre a ajouté une ressource spécifiquement affectée à la surveillance de la pratique illégale de l'agronomie. Cette addition renforce la protection du public et veille à ce que les services agronomiques demeurent de grande qualité.

## **L'Ordre et la Loi 25**

L'Ordre a franchi une étape clé avec la mise en œuvre de la *Loi 25*, qui a mené à une révision en profondeur de nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels. Grâce à l'engagement des équipes, des mécanismes solides ont été mis en place, dont un registre des incidents et un comité de gouvernance de l'information. Ces initiatives démontrent l'engagement de l'Ordre à aller au-delà de la simple conformité, en favorisant une gestion responsable et transparente des renseignements personnels.

## **Formation continue des agronomes : fin de la 2<sup>e</sup> période de référence**

Depuis 2021, le *Règlement sur la formation continue des agronomes* est au cœur de notre engagement à développer les compétences de la profession. En 2024-2025, nous avons franchi une nouvelle étape avec l'acquisition d'un abonnement à un réseau de studios autonomes répartis à travers le Québec, qui nous permet de produire du contenu de qualité à coût abordable. Cette initiative a permis d'enrichir notre offre de formations dans des domaines essentiels tels que l'indépendance et l'éthique professionnelle, les pratiques professionnelles et la gestion des risques, ainsi que l'innovation et l'intelligence artificielle.

Cette démarche marque le début d'une nouvelle ère pour la formation continue : une offre qui se modernise, évolue constamment et s'adapte aux réalités changeantes de l'agronomie. Ce mouvement se poursuivra au cours des prochaines années, avec la mise à jour des contenus existants et la création de nouvelles formations reflétant l'évolution de la pratique professionnelle.

## **Grand rendez-vous agronomique 2024 (GRVA 2024)**

Le Grand rendez-vous agronomique 2024, tenu le 7 novembre à Drummondville, a marqué une première : à la demande des membres, nous avons testé une formule condensée sur une seule journée, en alternance avec l'édition traditionnelle de deux jours. Cette approche visait à offrir un événement accessible et dynamique, tout en répondant aux besoins exprimés par la communauté.

Cette première version sur une journée a été un vif succès, confirmant la pertinence d'alterner les formats d'année en année. Ainsi, le prochain Grand rendez-vous agronomique aura lieu en 2026, alors qu'en 2025, nous ramènerons le Congrès de l'OAQ, qui se tiendra sur deux jours, les 10 et 11 novembre, à Saint-Hyacinthe.

## **Conclusion**

Ce rapport illustre une organisation en évolution, portée par une équipe engagée et des membres passionnés. Merci à toutes les personnes qui œuvrent chaque jour à faire progresser notre profession. Ensemble, nous construisons un Ordre plus fort, agile et tourné vers l'avenir.

Cordialement,

*Benoît Pharand, agr. CPA*

**Le directeur général,**  
**Benoît Pharand**, agronome,  
M. Sc., CPA, MBA

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale de l'Ordre ainsi qu'à l'application de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.



**Président  
Michel  
Montpetit, agr.**

Élu par acclamation  
le 2 avril 2024



**Vice-présidente  
Caroline-Joan  
Boucher, agr.**

Élu par acclamation  
le 2 avril 2024

## Administrateurs nommés

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public pour un mandat de trois ans.



**Guy  
Jauron**

Administrateur nommé,  
depuis le 15 mai 2019  
et dont le mandat  
a été renouvelé  
le 19 janvier 2024, pour  
une durée de trois ans

Assiduité aux séances  
ordinaires du conseil: 5/6

Assiduité aux séances  
extraordinaires du  
conseil: 5/5

Rémunération  
globale: 572,08 \$



**Louise  
Viau**

Administratrice nommée,  
depuis le 24 janvier 2020  
et dont le mandat  
a été renouvelé  
le 19 janvier 2024, pour  
une durée de trois ans

Assiduité aux séances  
ordinaires du conseil: 5/6

Assiduité aux séances  
extraordinaires du  
conseil: 4/5

Rémunération  
globale: 421,51 \$



**Lucie  
Granger**

Administratrice nommée,  
depuis le 21 mai 2023  
et dont le mandat  
a été renouvelé  
le 19 janvier 2024, pour  
une durée de trois ans.  
Elle a renoncé à son  
mandat le 3 juin 2024.

Assiduité aux séances  
ordinaires du conseil: 2/2

Assiduité aux séances  
extraordinaires du  
conseil: 1/1

Rémunération  
globale: 170,56 \$



**Benoît  
Boivin**

Administrateur nommé,  
depuis le 14 juin 2024  
dont le mandat est  
d'une durée de trois ans,  
en remplacement de  
Mme Lucie Granger.

Assiduité aux séances  
ordinaires du conseil: 4/4

Assiduité aux séances  
extraordinaires du  
conseil: 2/4

Rémunération  
globale: 284,41 \$



**Marc  
Tremblay**

Administrateur nommé,  
depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019  
et dont le mandat  
a été renouvelé  
le 19 janvier 2024, pour  
une durée de trois ans.  
Il a renoncé à son mandat  
le 14 novembre 2024.

Assiduité aux séances  
ordinaires du conseil: 3/5

Assiduité aux séances  
extraordinaires du  
conseil: 4/4

Rémunération  
globale: 813,76 \$



**France  
Despaties**

Administratrice nommée,  
depuis le 12 décembre 2024  
dont le mandat est  
d'une durée de trois ans,  
en remplacement de  
M. Marc Tremblay.

Assiduité aux séances  
ordinaires du conseil: 1/1

Assiduité aux séances  
extraordinaires du  
conseil: 1/1

Rémunération  
globale: 100,38 \$

## Message des administrateurs nommés

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, l'Ordre a abordé plusieurs dossiers d'importance. En tant que représentants du public, nous avons contribué à orienter les travaux du conseil d'administration, notamment en ce qui concerne la planification stratégique, la modernisation de la *Loi sur les agronomes* ainsi que l'amélioration de la gouvernance et des pratiques éthiques.

À travers nos actions et nos expertises respectives, nous avons tout mis en œuvre pour contribuer au dynamisme et à la durabilité de l'Ordre. Nous avons également accordé une attention particulière à la priorité fondamentale qu'est la protection du public, une responsabilité centrale qui nous est confiée par l'Office des professions du Québec.

Nous restons pleinement engagés et résolus à poursuivre notre mission, tant au sein du conseil d'administration que dans les comités de l'Ordre auxquels nous participons activement. Ces espaces nous offrent la liberté d'exprimer nos points de vue et de partager nos observations, et nous maintiendrons cette collaboration au cours de la prochaine année.

## Élections et durée des mandats

Le président et la vice-présidente sont en poste depuis le 2 avril 2024 pour un premier mandat de trois ans, conformément à la *Loi sur les agronomes* et au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président*.

## Administrateurs



**Michel Brosseau**, agr.

**Section Laurentides Lanaudière**  
Président depuis le 24 avril 2018.  
Réélu en avril 2022.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 5/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 4/5  
Rémunération globale: 3 605,16 \$



**Nadine Bourgeois**, agr.

**Section Capitale-Nationale Chaudière-Appalaches**  
Présidente depuis le 28 avril 2022.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 6/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5  
Rémunération globale: 2 671,32 \$



**Andréane Poissant**, agr.

**Section Montérégie**  
Présidente depuis le 29 février 2024 en remplacement de M. Michel Montpetit jusqu'en avril 2024.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 0/1  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 0/0  
Rémunération globale: -



**Marie-Pierre Gingras**, agr.

**Section Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec**  
Présidente depuis le 28 avril 2023.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 6/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 4/5  
Rémunération globale: 3 138,24 \$



**Francis-Paul Gélinas**, agr.

**Section Mauricie**  
Président depuis le 7 avril 2022, administrateur de moins de 35 ans.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 6/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 3/5  
Rémunération globale: 2 321,13 \$



**André Roy**, agr.

**Section Montérégie**  
Président depuis le 17 avril 2024 en remplacement de Mme Andréane Poissant.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 4/5  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5  
Rémunération globale: 2 217,87 \$



**Isabelle Dubé**, agr.

**Section Outaouais**  
Présidente depuis le 25 avril 2016.  
Réélue en avril 2022.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 4/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5  
Rémunération globale: 2 446,84 \$



**Thierry Balthazard**, agr.

**Section Saguenay Lac-Saint-Jean Côte-Nord**  
Président depuis le 3 mai 2021.  
Réélu le 18 avril 2024.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 6/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5  
Rémunération globale: 4 188,81 \$



**Alain Perras**, agr.

**Section Estrie Centre-du-Québec**  
Président depuis le 17 avril 2019.  
Réélu le 22 avril 2021 et le 23 avril 2024.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 5/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5  
Rémunération globale: 3 605,16 \$



**Marc Tétreault**, agr.

**Section Bas-Saint-Laurent Gaspésie Îles-de-la-Madeleine**  
Président depuis le 3 mai 2021.  
Réélu le 18 avril 2024.  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil: 6/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil: 5/5  
Rémunération globale: 3 618,63 \$

## Rémunération

La rémunération globale de la présidence et de la vice-présidence comprend le salaire annuel et les charges sociales, et celle du directeur général et de la secrétaire de l'Ordre comprend le salaire annuel, les charges sociales et les avantages sociaux.

En 2024-2025, les rémunérations suivantes ont été versées :

- **Présidence** : Michel Montpetit (2024-04-01 -) : 105 083 \$  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil : 6/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil : 4/4  
Le président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du conseil d'administration.
- **Vice-présidence** : Caroline-Joan Boucher (2024-04-01 -) : 26 725 \$  
Assiduité aux séances ordinaires du conseil : 6/6  
Assiduité aux séances extraordinaires du conseil : 4/4  
La vice-présidente ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du conseil d'administration.
- **Direction générale** : Benoît Pharand (2024-04-15 -) : 156 742 \$
- **Secrétaire de l'Ordre** : Marina Vachon (2019-12-09 -)

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DE L'ORDRE	VALEUR
Jeton de présence pour une demi-journée	116,73 \$
Jeton de présence pour une journée	233,46 \$

NOMBRE DE SÉANCES TENUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER	NOMBRE
Séances ordinaires	6
Séances extraordinaires	5
Consultation par courriel	3

## Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à six séances ordinaires, à cinq séances extraordinaires et à trois consultations par courriel. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés à la page suivante. Nous vous y présentons les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration.

## Ressources humaines

- Embauche de Sylvie Lefebvre, parajuriste (contractuel), entrée en fonction le 19 novembre 2024, poste financé via le Fonds pour la pratique illégale et les activités du syndicat ad hoc;
- Embauche d'Elisa Grinberg, conseillère junior aux communications (poste contractuel, temps partiel), entrée en fonction le 26 février 2025.

## Comités

- Nomination des membres des comités du conseil d'administration et attribution de mandats propres à leurs activités;
- Mise sur pied du comité ad hoc sur la planification stratégique 2025-2028;
- Le comité d'admission et des équivalences a été scindé pour former deux comités distincts;
- Travaux du comité de contrôle de l'exercice de la profession d'agronome concernant la réinscription des personnes absentes du Tableau depuis plus de trois ans ou des candidats ayant réussi l'examen d'admission et qui ne se sont pas inscrits après plus de trois ans ainsi que travaux sur l'élaboration de sa politique de fonctionnement interne.

## Affaires légales et professionnelles

- Adoption des positions, actions et projets suivants :
  - Poursuivre les travaux de rédaction en vue de la modernisation de la *Loi sur les agronomes*, du *Code de déontologie des agronomes* et de divers règlements de l'Ordre;
  - Confier au comité de gouvernance ainsi qu'au comité des finances, d'audit et des ressources humaines le mandat d'élaborer la description des rôles et responsabilités de la direction générale, de la secrétaire de l'Ordre et du syndicat;
  - Création d'un comité ad hoc pour l'élaboration de la planification stratégique 2025-2028;
  - Création d'un comité consultatif pour la rédaction d'une entente sur le partage d'activités professionnelles avec l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;

- Confier au comité de gouvernance le mandat de revoir la rémunération des postes à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre;
- Confier au comité des prix honorifiques de l'Ordre le mandat de revoir les critères de sélection et la procédure d'octroi des prix pour l'année 2025;
- Résolution relativement à l'utilisation des sommes remises par Agronomes Canada;
- Résolution octroyant une subvention annuelle maximale de 500 \$ à quatre sections régionales éloignées afin de couvrir les frais de déplacement des conférenciers lors des activités de formation continue admissibles;
- Résolution allouant une somme maximale de 18 000 \$ pour l'octroi de dons et commandites;
- Création d'un fonds dédié à la production de formations en partenariat avec la Faculté des sciences de l'agriculture et l'alimentation (FSAA).
- Adoption des politiques, grilles de référence, guides, règles et documents dont, par exemple :
  - Politique de gouvernance de l'Ordre des agronomes du Québec;
  - Politique d'attribution des dons et commandites de l'Ordre des agronomes du Québec;
  - Modalités de réinscription au Tableau de l'Ordre pour les membres absents depuis plus de trois ans ou pour ceux n'ayant pas complété leur inscription dans les trois années suivant la réussite de l'examen d'admission;
  - Guide d'aide à la rédaction d'une politique de surveillance des actes agronomiques;
  - Règlement modifiant le *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec* pour donner effet à l'arrangement conclu entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
  - Modification au règlement intérieur du comité d'enquête en éthique et déontologie des administrateurs de l'Ordre des agronomes du Québec;

- Ligne directrice pour la recommandation de l'utilisation de semences de maïs et de soya enrobées d'insecticides;
- Formation sur la pratique autonome des agronomes;
- Commentaires de l'Ordre dans le cadre de la consultation par le MELCCFP sur les modifications apportées à l'annexe I du *Règlement sur les exploitations agricoles*;
- Commentaires de l'Ordre dans le cadre de la consultation sur le projet du *Code de gestion des matières résiduelles fertilisantes*;
- Programme de surveillance générale 2024-2025.

## Administration et budget

- Adoption des états financiers 2023-2024 audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;
- Utilisation des fonds pour la pratique illégale et les activités du syndicat ad hoc par l'embauche d'une parajuriste;
- Adoption de la révision des prévisions budgétaires de l'exercice 2024-2025;
- Adoption du budget prévisionnel de l'exercice 2025-2026;
- Augmentation de la rémunération des postes à la présidence, à la vice-présidence, à la direction générale et au secrétariat de l'Ordre pour l'exercice 2024-2025;
- Adoption du budget révisé pour l'exercice 2025-2026;
- Processus de soumission pour le remplacement de la base de données des membres.

## Communication et affaires publiques

- **Nomination des lauréats 2024 :** L'Ordre a mis en valeur l'excellence et l'engagement de deux agronomes, en leur remettant respectivement le prix Henri-C.-Bois, qui a souligné l'implication d'un grand bénévole, et le prix Jeune Agronome, qui a fait valoir le travail remarquable d'une agronome de moins de 35 ans.

- **Succès du Grand rendez-vous agronomique 2024 :** Tenu le 7 novembre 2024, à Drummondville, le Grand rendez-vous agronomique (GRVA) a connu un succès retentissant. Sous le thème « Cultiver l'intelligence, récolter l'innovation », l'événement a réuni un nombre record de 825 personnes, en virtuel et en présentiel. Cette édition testait une toute nouvelle formule se tenant sur une seule journée, plutôt que sur deux. Celle-ci ayant été très appréciée des agronomes, elle sera maintenue une année sur deux.
- **Cérémonie d'accueil pour les nouveaux agronomes :** La toute première édition a eu lieu dans le cadre de notre grand événement annuel, regroupant une cinquantaine de participants ayant pris part au Petit Déjeuner du Président ainsi qu'à une cérémonie honorifique.
- **Choix de la thématique pour le congrès 2025 :** Sous le thème « Agronomie et économie : un équilibre à cultiver », le congrès de l'Ordre se tiendra les 10 et 11 novembre 2025, au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe. Dans un contexte marqué par des pressions économiques et des bouleversements climatiques, cet événement permettra de poursuivre la réflexion sur ces défis actuels.
- **Développement des contenus de formation continue :** Un contrat stratégique a été conclu avec un studio de tournage, en collaboration avec le département de la formation continue de l'Ordre. Cela permettra de produire, tous les mois, de nouveaux contenus de haute qualité, pour enrichir le catalogue de formations proposées aux agronomes.

## Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en mode hybride à Drummondville le 7 novembre 2024. L'Ordre a pu compter sur la présence de 365 agronomes. Le président, M. Michel Montpetit, a ouvert l'assemblée annuelle et a invité la présidente sortante, Mme Martine Giguère à présenter les réalisations de l'Ordre au cours

de l'exercice 2023-2024 et à faire un suivi sur les deux propositions présentées lors de l'assemblée générale annuelle 2023.

Mme Isabelle Naud de la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté les états financiers de l'exercice 2023-2024. M. Marc Tétreault, agronome, administrateur et président du comité des finances, d'audit et des ressources humaines, a présenté les budgets révisés pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les budgets prévisionnels pour l'exercice 2024-2025.

L'assemblée a été consultée sur le montant de la cotisation 2025-2026 et a approuvé la rémunération de ses dirigeants et la nomination des auditeurs.

Lors de l'assemblée générale annuelle, une proposition a été étudiée par l'assemblée et adoptée à la majorité :

l'Ordre des agronomes du Québec s'engage à ce que la bourse pour membres aux études soit octroyée aux étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles tout au long de leurs études pour un maximum de 3 ans à la maîtrise et de 5 ans au doctorat et que le montant de cette bourse corresponde à 100 % de la cotisation (taxes exclues) pour l'ensemble de la durée mentionnée précédemment.

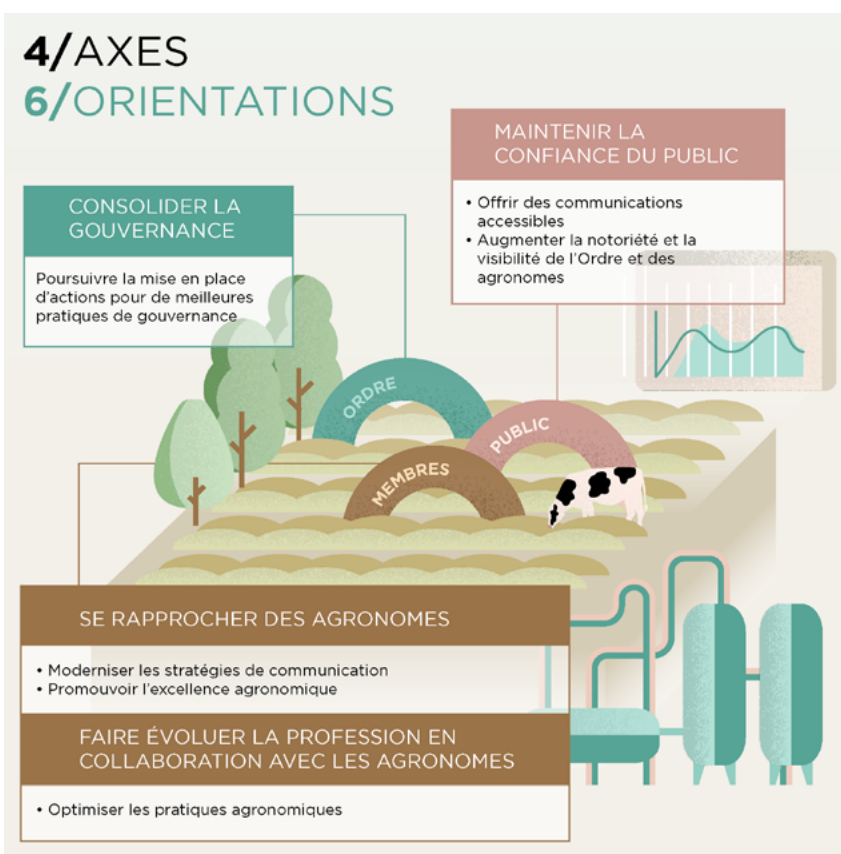
Le conseil d'administration étudiera cette proposition au cours de l'exercice et un suivi sera fait lors de l'assemblée générale annuelle 2025.

## Assemblée générale extraordinaire

Il n'y a eu aucune assemblée générale extraordinaire durant l'exercice financier finissant au 31 mars 2025.

## Orientation stratégique

L'exercice 2024-2025 a constitué une année charnière pour l'Ordre des agronomes du Québec. Marqué par un important renouvellement de son équipe de direction et par la préparation de la prochaine planification stratégique, il a permis de poser les bases des orientations qui guideront l'Ordre pour les trois prochaines années.



### Quelques réalisations de l'exercice 2024-2025

L'année a été marquée par d'importants changements au sein de la gouvernance de l'Ordre. En début d'année 2024, un nouveau président et une vice-présidente ont été élus par acclamation. De plus, un nouveau directeur général a été nommé et est entré en fonction à la mi-avril 2024.

L'arrivée de cette nouvelle équipe a coïncidé avec la mise en place du comité de la planification stratégique 2025-2028, chargé de définir les orientations des prochaines années. Indépendamment de ses fonctions de vice-présidente, Mme Caroline-Joan Boucher a été mandatée spécifiquement pour diriger cet important dossier, en collaboration avec le président, le directeur général et plusieurs membres du conseil d'administration. Ensemble, ils ont travaillé à proposer des orientations stratégiques renouvelées.

Le projet de *Loi sur les agronomes* demeure un dossier prioritaire qui mobilise l'Ordre. Les rencontres avec les partenaires se poursuivent à un rythme soutenu. Les travaux menés

avec d'autres ordres professionnels, dont l'Ordre des technologues professionnels du Québec, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec, ont permis de proposer une version améliorée du projet de loi.

La préparation de la planification stratégique 2025-2028 s'appuie en partie sur les constats issus de la vaste consultation menée lors de la précédente planification stratégique. Celle-ci comprenait des sondages auprès des agronomes et du public ainsi que des ateliers de réflexion sur l'avenir de la profession et les attentes à l'égard de l'Ordre. Ces échanges ont permis de dégager des enjeux majeurs qui orienteront nos actions pour les prochaines années, notamment :

- La nécessité de mieux faire connaître la profession, jugée encore très méconnue selon les résultats de l'étude, afin de soutenir et développer la relève agronomique;
- La montée rapide de l'utilisation de l'intelligence artificielle;
- L'évolution des champs de pratique;
- Les défis en lien avec la modernisation de la profession.

Ces éléments, conjugués aux observations terrain et aux discussions avec nos membres et partenaires, forment la base des orientations stratégiques qui guideront l'Ordre dans les prochaines années.

### Planification stratégique 2025-2028

À l'automne 2024, un comité a été mis en place pour préparer la prochaine planification stratégique de l'Ordre. Dans ce cadre, la mission, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques ont été revues. L'adoption officielle de la planification stratégique 2025-2028 par le conseil d'administration est prévue pour 2025.

Les grandes lignes de cette nouvelle planification figureront dans le rapport annuel 2025-2026, qui sera présenté l'an prochain, et seront également publiées sur le site web de l'Ordre au cours de l'année 2025.

### Politiques et pratiques de gouvernance

Au cours de cet exercice, l'Ordre a adopté une politique de gouvernance interne, a revu la description des rôles et responsabilités de la présidence, de la vice-présidence et de la direction générale de l'Ordre et a émis une recommandation au conseil d'administration sur l'utilisation des sommes remises par Agronomes Canada. Le conseil d'administration a aussi mandaté le comité de gouvernance de réviser le mode de rémunération des postes de la présidence et de la vice-présidence de l'Ordre et d'émettre une recommandation au conseil. Le comité travaille toujours en ce sens.

## Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs de l'Ordre

### Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

#### Président :

**Marc-Antoine Guestier**, agr.,  
membre de l'Ordre

#### Membres :

**Marc Sauvé**,  
administrateur nommé

**Stéphane Beaudoin**, agr.,  
membre de l'Ordre

**Yasmina Larbi-Youcef**, agr.,  
membre de l'Ordre

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec* n'était pendant au 31 mars de l'exercice 2023-2024 et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice 2024-2025. Toutefois, les membres se sont réunis pour une séance durant l'exercice 2024-2025 afin de terminer la révision du règlement interne du comité.

## Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendant au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec et des membres des comités formés par le conseil d'administration.

## FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Rôle d'un conseil d'administration	14	1
Gouvernance et éthique	14	1
Égalité entre les femmes et les hommes	11	4
Gestion de la diversité ethnoculturelle	8	7
Éthique et déontologie	14	1
Inconduites sexuelles	9	6

# COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONDEIL D'ADMINISTRATION

## COMITÉ DES FINANCES, D'AUDIT ET DES RESSOURCES HUMAINES

**Marc Tétreault**, agr.,  
président du comité depuis  
le 16 mai 2024, administrateur élu

**Michel Montpetit**, agr.,  
président intérimaire du comité  
jusqu'au 15 mai 2024

**Caroline-Joan Boucher**, agr.,  
administratrice élue

**Thierry Balthazard**, agr.,  
administrateur élu

**Benoît Boivin**,  
administrateur nommé de l'OPQ

**France Despaties**,  
administratrice nommée de l'OPQ

Le président de l'Ordre, en qualité  
d'observateur, ainsi que le directeur  
général, est convié à toutes les réu-  
nions du comité.

### Rôle

#### Le comité des finances, d'audit et des ressources humaines:

- Veille à l'existence de politiques et de pratiques appropriées de ressources humaines pour l'ensemble des employés de l'Ordre;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus visant à évaluer le rendement du titulaire du poste de directeur général et à déterminer sa rémunération;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus adéquat de recrutement pour les postes de syndic, de directeur général et de secrétaire;
- Veille à la surveillance de l'information financière et des contrôles financiers internes de l'Ordre;
- Veille à la surveillance de la gestion des actifs financiers;
- Assure l'existence d'un processus annuel adéquat en vue de la préparation du budget;

- Recommande le montant de la cotisation annuelle des membres;
- Assure l'existence d'un processus adéquat de gestion des risques et de continuité des affaires;
- Veille à la bonne marche de l'audit annuel effectué par l'auditeur indépendant de l'Ordre;
- Signe le rapport financier du rapport annuel.

### Responsabilités

#### Le comité des finances, d'audit et des ressources humaines assume les responsabilités suivantes:

- Politiques et pratiques en matière de ressources humaines;
- Évaluation du rendement et rémunération du directeur général;
- Embauche du syndic, du directeur général et du secrétaire;
- Évaluation du rendement du syndic;
- Requêtes particulières du conseil d'administration;
- Information financière et contrôles financiers internes;
- Actifs financiers;
- Budget annuel;
- Cotisation des membres;
- Gestion des risques et continuité des affaires;
- Audit annuel;
- Rapport financier;
- Requêtes particulières du conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2024-2025: 4

## COMITÉ DE GOUVERNANCE

**Michel Brosseau**, agr.,  
président du comité,  
administrateur élu

**Marie-Pierre Gingras**, agr.,  
administratrice élue

**Louise Viau**,  
administratrice nommée de l'OPQ

**Guy Jauron**,  
administrateur nommé de l'OPQ

**Marina Vachon**,  
avocate et secrétaire de l'Ordre

Le président de l'Ordre, en qualité  
d'observateur, ainsi que le directeur  
général, est convié à toutes les réu-  
nions du comité.

### Rôle

#### Le comité de gouvernance:

- Veille au développement et au maintien de saines pratiques de gouvernance au sein de l'Ordre;
- Veille à l'identification de la relève au sein des comités du conseil d'administration;
- Veille à la formation et à l'évaluation de la performance des administrateurs ainsi que des membres des comités du CA.

### Responsabilités

#### Le comité de gouvernance assume les responsabilités suivantes:

- Politiques et pratiques de gouvernance;
- Révision des mandats des comités du conseil d'administration;
- Planification de la relève aux comités du conseil d'administration;
- Accueil des nouveaux administrateurs;
- Offrir des conseils portant sur toute question liée à la gouvernance;
- Évaluation de la performance du conseil d'administration et de ses administrateurs;
- Requêtes particulières du conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2024-2025: 8

# RESSOURCES HUMAINES

## PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2025

### Direction générale

**Benoît Pharand**, agr., M. Sc., CPA, MBA, directeur général

**Lily Cardin**,  
adjointe à la direction,  
coordonnatrice des affaires  
administratives et secrétaire  
du conseil de discipline

### Affaires juridiques

**Marina Vachon**, avocate,  
secrétaire de l'Ordre et  
conseillère juridique

**Sylvie Lefebvre**, parajuriste,  
exercice illégal

### Affaires publiques et communications

**Naõmie Goyette**,  
directrice des affaires publiques

**Marie-Ève Duhaime**,  
agente aux communications

### Pratique professionnelle

**Raphaëlle Gendron**, agr.,  
conseillère en pratique  
professionnelle

**Laurence-Émilie Blondeau**,  
agente administrative,  
formation continue, comptabilité

### Accès à la profession et gestion du Tableau de l'Ordre

**Christine Séguiron**,  
chargée des équivalences,  
gestion du Tableau de l'Ordre

### Bureau du syndic

**Éric Lavoie**, agr., M. Sc., MBA,  
syndic intérimaire

**Yvon Caron**, agr.,  
syndic adjoint

**Ernesto Zevallos**, agr.,  
syndic adjoint

**Nathalie Parent-Legault**, agr.,  
syndic adjointe

**Marie-Josée Turgeon**, agr.,  
syndic adjointe

### Inspection professionnelle et admission

**Amévi Toglo**, agr.,  
directeur de l'inspection  
professionnelle et de l'admission

**Hosna Sabwat**,  
adjointe à l'inspection  
professionnelle et aux admissions

### Inspecteurs et inspectrices

**Chantale Bélanger**, agr.,  
inspectrice

**Denis Y. Charlebois**, agr.,  
inspecteur

**Mario Cantin**, agr.,  
inspecteur

**Charles Fournier-Marcotte**, agr.,  
inspecteur

**Gérard Gilbert**, agr.,  
inspecteur

**Larbi Zerouala**, agr.,  
inspecteur

**Jean Lecours**, agr.,  
inspecteur

**Jacques Frenette**, agr.,  
inspecteur

**Alain Denault**, agr.,  
inspecteur

**Michel Lemelin**, agr.,  
inspecteur

Le nombre d'heures travaillées par semaine  
déterminant le statut d'un poste à temps complet est de 35 heures.

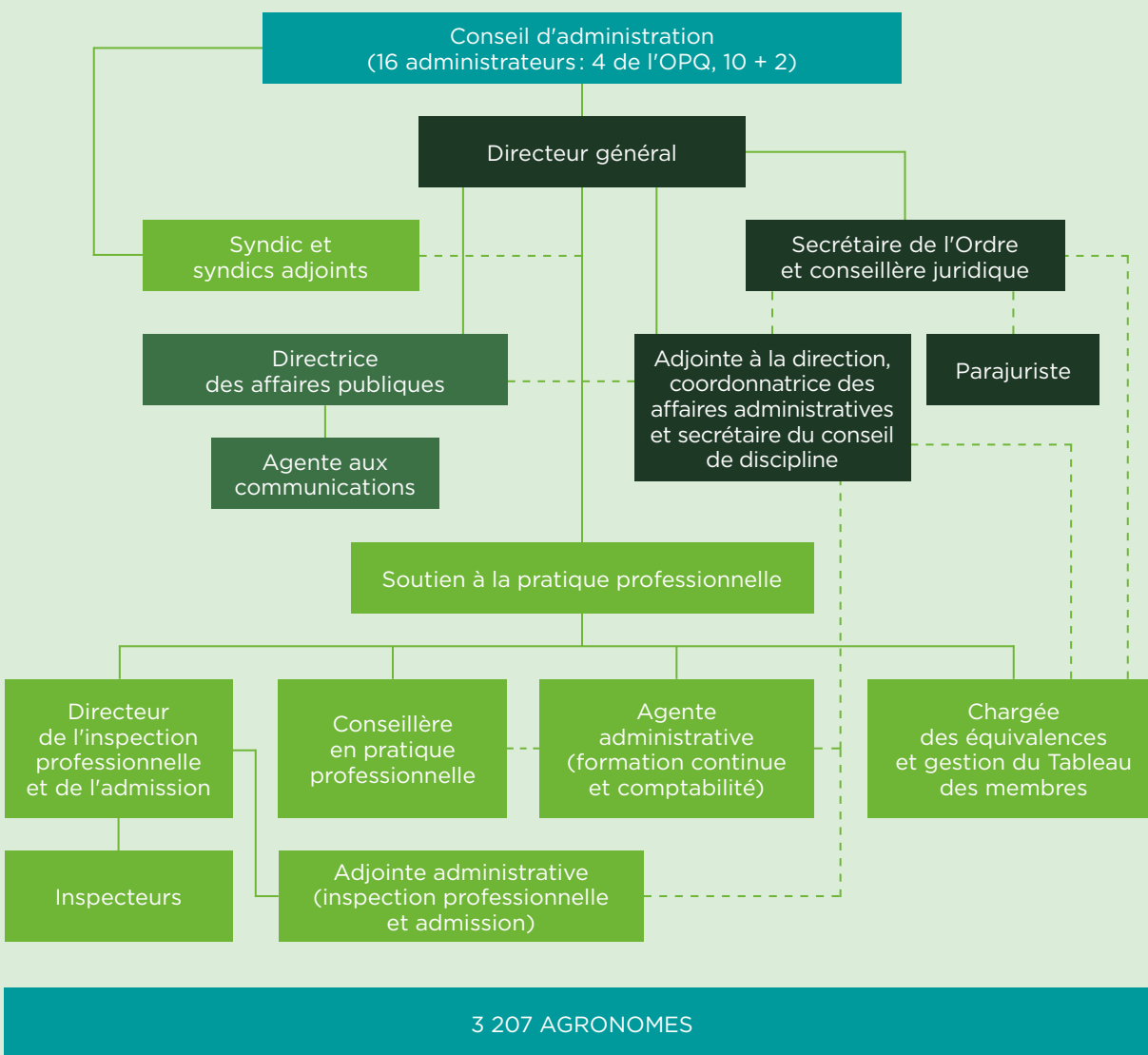
$$\text{ETC} = (10 \text{ personnes} \times 35 \text{ heures}) + (7 \text{ personnes} \times 7 \text{ heures}) + (10 \text{ personnes} \times 1,5 \text{ heure})$$

35 heures

ETC = 11,82 personnes

## ORGANIGRAMME DE L'ORDRE ET DE SA PERMANENCE

- Administration et affaires juridiques
- Appui aux activités professionnelles
- Qualité et soutien à la pratique



### Raison d'être

L'Ordre des agronomes du Québec remplit son mandat de protection du public en s'assurant du professionnalisme de ses membres. Pour ce faire, il veille à leur admission dans ses rangs, il procède à l'inspection des compétences de ses membres et il offre une formation continue de qualité. Il enquête sur des gestes dérogatoires et, si nécessaire, il poursuit les agronomes devant le conseil de discipline.



# SECTIONS **RÉGIONALES**





Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :  
**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
NORD-DU-QUÉBEC**

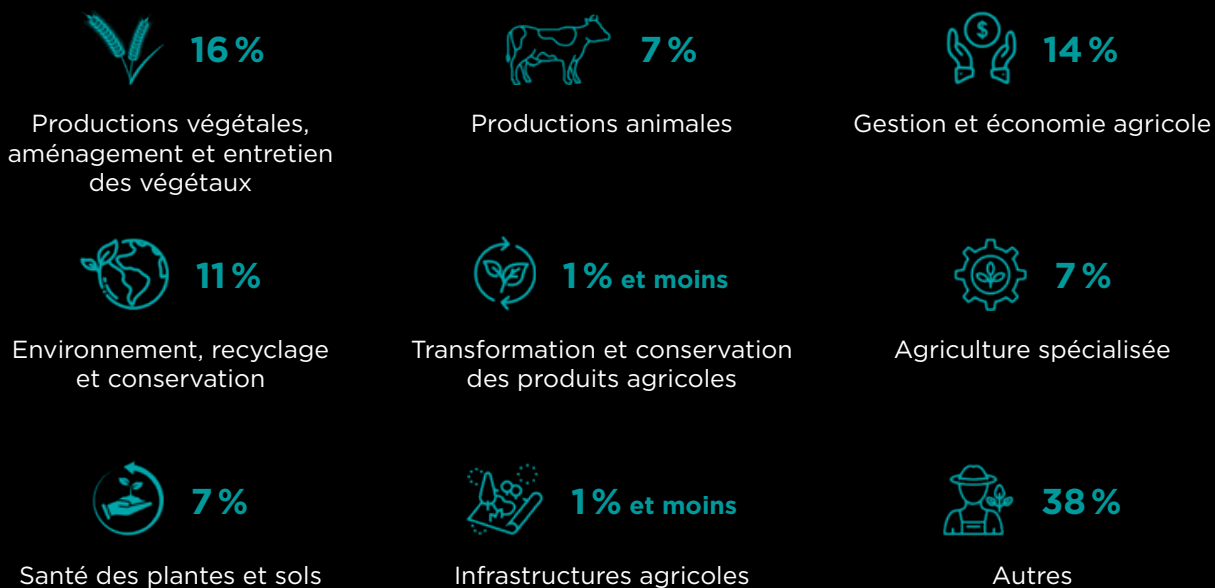
**44 agronomes**

\*Superficie : 918 029 km<sup>2</sup>  
\*Population : 194 915 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



\*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# ABITIBI-TÉMISCAMINGUE NORD-DU-QUÉBEC

## Membres du conseil 2024-2025

### Présidente :

Marie-Pierre Gingras, agr.

### Vice-président :

Mathieu Laplante, agr.

### Trésorière :

Shania Audet, agr.

### Administrateurs :

France Bélanger, agr.

André Trépanier, agr.

Marie-Pier Lachapelle, agr.

Vincent Chrétien, agr.

## Activités de la présidence de la section

À titre de présidente de la section régionale et déléguée au conseil d'administration de l'Ordre, j'ai assisté à six réunions ordinaires et à cinq réunions extraordinaires du conseil. J'ai aussi assisté à l'assemblée générale annuelle du 7 novembre 2024. Je siège au comité de gouvernance depuis juin 2024 ainsi qu'au comité du congrès depuis janvier 2025.

## Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil d'administration de la section a tenu cinq réunions, toutes en mode virtuel. Il est ainsi beaucoup plus facile de réunir des administrateurs résidant loin les uns des autres. En plus des obligations réglementaires, nous avons discuté des actualités agronomiques, de l'organisation d'activités, de la formation continue et des différentes façons de promouvoir la profession en région. La section a tenu son assemblée générale annuelle en présentiel, le 25 avril. Le taux de participation était d'environ 30 %.

## Activités professionnelles et sociales

Une activité de formation continue a été organisée dans le cadre de notre AGA. De plus, nous avons profité du passage de la Tournée des plantes fourragères durant l'été 2024 pour offrir une partie des frais à nos membres y ayant participé. De cette façon, nous faisons la promotion des rares activités organisées dans la région. Nous offrons aussi un programme de formation continue pour nos membres dans lequel nous remboursons une partie des frais pour une formation ou un document de référence.

## Remerciements

Enfin, je remercie la présidence et le personnel permanent de l'Ordre pour leur contribution. Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du conseil d'administration pour la qualité de leur travail et leur dynamisme.

Je remercie également les agronomes de la section pour leur travail et leur engagement, eux qui contribuent encore et toujours à la vitalité agronomique de notre région et de la section.

### La présidente,

**Marie-Pierre Gingras**, agronome



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :

**BAS-SAINT-LAURENT**  
**GASPÉSIE**  
**ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**201 agronomes**

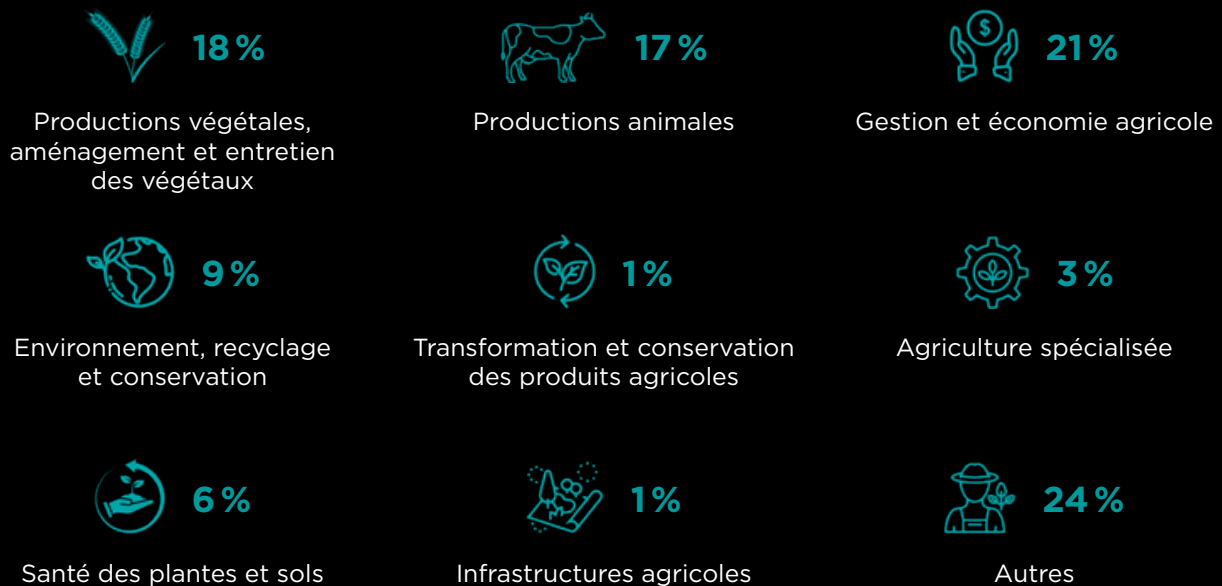
\*Superficie: 42 457 km<sup>2</sup>

\*Population: 291 169 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



\*Données tirées du site: <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# BAS-SAINT-LAURENT GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE

## Membres du conseil 2024-2025

### Président :

Marc Tétreault, agr.

### Vice-président :

Denis Boies, agr.

### Secrétaire :

Marie-Ève Lépine, agr.

### Trésorier :

Yan Gosselin, agr.

### Administrateurs :

Julie Potvin, agr.  
Ayitre Akpakouma, agr.  
Hubert Ruest, agr.

## Activités de la présidence de la section

Au sein de l'Ordre des agronomes du Québec, je participe aux travaux de plusieurs comités, soit le comité du contrôle de l'exercice de la profession, le comité des ressources humaines et des finances, que je préside, ainsi que le comité de planification stratégique. Mme Julie Potvin représente la section au sein du conseil d'administration de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.

## Activités du conseil d'administration de la section

Les administrateurs de la section se sont réunis à cinq reprises au cours de l'année 2024-2025.

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée le 18 avril, en après-midi, à la salle paroissiale de Cacouna. Elle a été précédée d'une visite du SEMER et d'une présentation de M. Maxime Lévesque, conseiller en aménagement du territoire et développement régional au MAPAQ. Sa conférence portait sur la consultation nationale sur le territoire agricole.

Nous avons remboursé les frais d'inscription à des collègues pour leur participation au congrès 2024 de l'OAQ.

## Activités professionnelles et sociales

Les tâches ont été partagées entre les administrateurs. Mme Julie Potvin était responsable des vidéos, en plus de représenter l'OAQ à la TCBBSL. M. Hubert Ruest et Mme Marie-Ève Lépine étaient responsables de l'accueil des nouveaux agronomes et de l'hommage des jubilés (25 et 50 ans de vie agronomique). M. Denis Boies et M. Hubert Ruest étaient responsables de la formation. M. Yan Gosselin et M. Ayitre Akpakouma étaient responsables de la demande d'accréditation de formation, ainsi que du suivi du dossier de la résistance des mauvaises herbes aux herbicides.

Cette année, deux capsules vidéo ont été produites. L'une d'elles avec M. Luc Bérubé, agronome, conseiller en production de pomme de terre et producteur de pommes de terre. L'autre avec Mme Martine Pelletier, agronome, spécialiste en transformation alimentaire.

Une formation en éthique a eu lieu le 29 novembre au Vieux Bicois avec M. Éric Lavoie, syndic à l'OAQ. La formation était suivie par une activité d'accueil des nouveaux agronomes et l'hommage des jubilés de vie agronomique. M. Michel Montpetit, président de l'OAQ, était présent pour ces activités.

## Remerciements

Je tiens à saluer l'excellent travail réalisé par les membres du conseil d'administration.

### Le président,

**Marc Tétreault**, agronome



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :  
**ESTRIE**  
**CENTRE-DU-QUÉBEC**

**519 agronomes**

\***Superficie : 19 405 km<sup>2</sup>**  
\*Population : 753 321 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



**20%**

Productions végétales,  
aménagement et entretien  
des végétaux



**21%**

Productions animales



**24%**

Gestion et économie agricole



**8%**

Environnement, recyclage  
et conservation



**1%**

Transformation et conservation  
des produits agricoles



**2%**

Agriculture spécialisée



**7%**

Santé des plantes et sols



**1%**

Infrastructures agricoles



**16%**

Autres

\*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# ESTRIE CENTRE-DU-QUÉBEC

## Membres du conseil 2024-2025

### Président :

Alain Perras, agr.

### Vice-président :

Benjamin Fouquette, agr.

### Secrétaire :

Roxanne Mignault, agr.

### Trésorière :

Séverina Carelle Kadiatou Balima, agr.

### Administrateurs :

Julie Anne Wilkinson, agr.

Marie-Pier Landry, agr.

Brigitte Desrochers, agr.

Félix Turbide, agr.

## Activités de la présidence de la section

J'ai assisté à cinq séances ordinaires du conseil d'administration sur six, à cinq séances extraordinaires et à six rencontres du comité d'admission et des équivalences, un nouveau comité qui a remplacé ceux d'admission et d'équivalences. J'ai aussi participé à trois sessions virtuelles du comité de révision des décisions d'admission pour cinq candidats et à trois sessions du nouveau comité du contrôle de l'exercice de la profession. De plus, j'ai pu assister, en présence, au Grand rendez-vous agronomique du 7 novembre 2024, à l'hôtel Times de Drummondville.

## Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil s'est réuni à cinq reprises, dont quatre fois en présence, afin de planifier et d'organiser les activités de la section. Notre cellule de mentorat a permis l'accompagnement d'un candidat à la profession. Nous avons aussi poursuivi notre volonté d'intégration des membres du secteur Centre-du-Québec et ceux des MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska en déplaçant volontairement des activités dans ces secteurs.

## Activités professionnelles et sociales

L'assemblée générale annuelle s'est tenue en mode hybride (en virtuel et en salle) le 23 avril 2024 et a obtenu la participation de 47 membres. Nous avons pu compter sur la présence du nouveau président de l'Ordre des agronomes du Québec, M. Michel Montpetit, et de la nouvelle vice-présidente, Mme Caroline-Joan Boucher, qui ont échangé avec les membres présents. Nous avons poursuivi nos efforts pour favoriser la formation continue en faisant tirer, de nouveau, dix rabais de 100 \$, dont trois réservés aux membres admis depuis moins de trois ans, pour participer au Grand rendez-vous agronomique 2024, et ce, parmi les participants à l'assemblée générale annuelle.

En addition, nous avons tenu une visite professionnelle le 25 septembre 2024 chez Virentia de Bécancour, à laquelle 22 membres de la section ont participé.

De plus, une activité champêtre s'est tenue le 8 septembre 2024 chez Oneka ainsi qu'au Cœur de la pomme dans la MRC de Brome-Missisquoi. Cette journée a permis à 37 participants de découvrir le monde des huiles essentielles et de déguster des produits de cidre artisanaux.

Finalement, la soirée de reconnaissance des 25 ans de vie agronomique s'est tenue au restaurant La Suite de Sherbrooke, le 28 octobre 2024, où le parcours de quatre collègues sur les douze invités a été souligné.

## Remerciements

Je veux remercier tous mes collaborateurs du conseil de la section. Leurs suggestions pour favoriser la participation et leur désir de contribuer à la vitalité de la section sont essentiels. Finalement, un merci bien senti à trois membres du conseil qui ont décidé de ne pas renouveler leur mandat, soit Mme Marie-Pier Landry, Mme Brigitte Desrochers et M. Benjamin Fouquette, après respectivement 6 ans, 4 ans et 3 ans d'engagement. Votre volonté de dynamiser la section vous honore.

### Le président,

**Alain Perras**, agronome



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :  
**LAURENTIDES**  
**LANAUDIÈRE**

**255 agronomes**

\***Superficie : 32 856 km<sup>2</sup>**

\*Population : 1 182 409 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



**30%**

Productions végétales,  
aménagement et entretien  
des végétaux



**16%**

Productions animales



**18%**

Gestion et économie agricole



**6%**

Environnement, recyclage  
et conservation



**1%**

Transformation et conservation  
des produits agricoles



**4%**

Agriculture spécialisée



**7%**

Santé des plantes et sols



**1%**

Infrastructures agricoles



**17%**

Autres

\*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# LAURENTIDES LANAUDIÈRE

## Membres du conseil 2024-2025

### Président :

Michel Brosseau, agr.

### Vice-présidente et trésorière :

Martine Raymond, agr.

### Secrétaire :

Eric Massicotte, agr.

### Administrateurs :

Jasmine Vincent, agr.

Sylvie d'Alcantara, agr.

André Langlois, agr. retraité

## Activités de la présidence de la section

Comme administrateur au sein du conseil d'administration de l'Ordre, j'ai participé à dix réunions. Outre les affaires courantes, la refonte de la *Loi sur les agronomes* a particulièrement retenu notre attention.

J'ai présidé huit réunions du comité de gouvernance durant lesquelles plusieurs politiques et approches furent abordées puis présentées au conseil d'administration.

De plus, j'ai participé activement aux travaux du comité sur la planification stratégique 2025-2028.

## Activités du conseil d'administration de la section

Votre conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises pour planifier des activités intéressantes et formatrices ainsi que pour discuter des grands dossiers en cours à l'OAQ.

## Activités professionnelles et sociales

La participation des agronomes à nos activités leur a permis d'accumuler jusqu'à 11 h 30 de formation continue.

L'assemblée générale annuelle de la section s'est tenue le 16 avril 2024. L'agronome bien connu M. Nicolas Mesly nous a présenté la conférence intitulée « Une boussole pour notre industrie agroalimentaire ».

Le 11 septembre, nous avons visité la Bleuetière Point du jour. Au champ, le propriétaire, M. Félix Mondor, nous a présenté les aspects techniques de ses productions de bleuets, de fraises et de camerises, ainsi que des normes CanadaGap, puis finalement de ses opérations de congélation.

Le 1<sup>er</sup> octobre, nous avons été reçus à la Meunerie Mondou de Mirabel. L'agronome M. Christian Gonthier nous a présenté l'entreprise et ses services agronomiques, puis nous avons effectué une visite des installations. Par la suite, nous nous sommes déplacés au Vignoble-Rivière du Chêne, où M. Benjamin Seel, œnologue, nous a présenté toute l'approche agronomique, y compris l'implantation de la vigne, les régies de culture et la récolte. La visite s'est terminée par une dégustation des vins de l'entreprise.

Le 28 octobre, nous nous sommes rendus à Montréal pour en apprendre davantage sur l'élevage d'insectes. L'agronome M. Serge Boutet, un expert dans l'élaboration de recettes de moulées à base d'insectes pour animaux de compagnie, a dressé un portrait de cette filière prometteuse. La présentation a été suivie d'une visite de l'entreprise Tricycle, spécialisée dans la production d'insectes pour la consommation.

Le 4 février, nous avons tenu notre traditionnelle activité de réseautage et de reconnaissance, visant à souligner les jubilaires de la section et à accueillir les nouveaux agronomes de l'année. Nous avons eu le plaisir de recevoir M. Martin Caron, président général de l'UPA, à titre de conférencier. Il nous a entretenus des grands enjeux agricoles et de son implication au sein du Conseil canadien sur les relations canado-américaines.

Deux autres événements sous forme de midis-conférences, sont venus compléter notre programme de l'année. Le 3 février, l'agronome Mme Isabelle Hardy a présenté une conférence sur l'organisme Arterre. Puis, le 13 mars, une présentation fort pertinente sur les MRF, animée par Mme France Pellerin, ing., et M. Guillaume Boivin, agr., a réuni plus de 50 agronomes.

## Remerciements

En terminant, je tiens à remercier spécialement mes consœurs et confrères du conseil d'administration pour leur engagement, leur implication active et leur contribution à la vitalité de notre section. Un merci tout particulier à Mme Jasmine Vincent, qui a choisi de ne pas se représenter afin de se consacrer à sa famille.

Merci aux agronomes de vous intéresser à notre profession, de la valoriser et de la faire rayonner.

### Le président,

**Michel Brosseau**, agronome



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :  
**MAURICIE**

**91 agronomes**

\*Superficie : 35 447 km<sup>2</sup>

\*Population : 277 384 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



**25%**

Productions végétales,  
aménagement et entretien  
des végétaux



**12%**

Productions animales



**15%**

Gestion et économie agricole



**10%**

Environnement, recyclage  
et conservation



**1% et moins**

Transformation et conservation  
des produits agricoles



**4%**

Agriculture spécialisée



**10%**

Santé des plantes et sols



**2%**

Infrastructures agricoles



**22%**

Autres

\*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# MAURICIE

## Membres du conseil 2024-2025

**Président :**

Francis Paul Gélinas, agr.

**Vice-président :**

Yann Imhof, agr.

**Secrétaire :**

Sébastien Whissell, agr.

**Trésorier :**

Denis Morin, agr.

**Administrateurs :**

Daniel Robidoux, agr.

Annie Desrosiers, agr.

Yves Auger, agr.

## Activités de la présidence de la section

À titre de jeune représentant et président de la section Mauricie, j'ai pris part aux différents conseils d'administration de l'Ordre, tant en présentiel qu'en visioconférence. J'ai ainsi pu contribuer aux discussions qui ont marqué la vie agronomique durant la dernière année.

## Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil d'administration régional s'est réuni à sept occasions afin de planifier les diverses activités sociales de la section.

## Activités professionnelles et sociales

Le conseil d'administration a organisé plusieurs activités, notamment une visite agroalimentaire chez Patates Dolbec. Cette activité a permis aux agronomes présents de visiter les installations quasi industrielles de Patates Dolbec. L'entreprise agricole cultive, emballe et transforme ses propres pommes de terre, en mettant de l'avant une solide expertise agronomique ancrée en région. Elle tente notamment de percer dans le secteur des spiritueux en produisant, sur site, ses propres produits maintenant distribués dans plusieurs succursales.

## Remerciements

À toute l'équipe de la section qui met beaucoup de temps et d'efforts dans la préparation des différents événements et au bon fonctionnement de la section.

Merci également aux membres présents à nos activités qui contribuent à entretenir la collégialité entre nous, agronomes.

---

**Le président,**

**Francis Paul Gélinas, agronome**



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :  
**OUTAOUAIS**

**86 agronomes**

\*Superficie : 34 077 km<sup>2</sup>

\*Population : 404 265 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



14%

Productions végétales,  
aménagement et entretien  
des végétaux



14%

Productions animales



16%

Gestion et économie agricole



9%

Environnement, recyclage  
et conservation



2%

Transformation et conservation  
des produits agricoles



3%

Agriculture spécialisée



9%

Santé des plantes et sols



1% et moins

Infrastructures agricoles



33%

Autres

\*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# OUTAOUAIS

## Membres du conseil 2024-2025

### Présidente :

Isabelle Dubé, agr.

### Secrétaire et trésorier :

Jean-Jacques Simard, agr. retraité

### Administrateurs :

Dany Gingras, agr.

Nicolas Samson, agr.

Claire Cossette, agr.

Pascale Bilodeau, agr.

Roger Francis Bioka-Kiminou, agr.

## Activités de la présidence de la section

En tant que présidente de la section, j'ai siégé à la majorité des séances du conseil d'administration et à diverses réunions de l'OAQ. J'ai également participé au congrès 2024 de l'Ordre.

## Activités du conseil d'administration de la section

Le conseil d'administration de la section considère comme important de donner l'occasion à ses membres de suivre des formations diversifiées et abordables. Notre défi est de trouver des sujets d'ordre général pouvant plaire aux agronomes ayant des champs de pratique variés, tout en étant formateurs et utiles. Nous mettons un effort particulier sur l'organisation de formations en déontologie et en pratique professionnelle. Le grand territoire sur lequel s'étend notre section est un défi pour l'organisation de nos activités. Nous misons sur la présentation de midis-conférences par vidéoconférence pour accommoder le plus de membres, et au moins une activité en présentiel, afin de maintenir le réseautage.

Le conseil d'administration de la section de l'Outaouais s'est réuni à trois reprises lors de séances ordinaires, en plus de notre assemblée générale annuelle tenue le 23 avril 2024. L'organisation des activités de la section se fait en dehors des séances du conseil d'administration.

## Activités professionnelles et sociales

En octobre 2024 s'est tenue une formation en pratique professionnelle dispensée par M. Amévi Toglo, agr., M. Sc., directeur de l'inspection professionnelle et de l'admission de l'OAQ. Les objectifs, la préparation ainsi que le processus d'inspection professionnelle ont été expliqués.

Dans le but de faire rayonner la profession, les membres ont voté, en assemblée générale, de redonner à la communauté une partie des fonds accumulés. Les organismes choisis en 2024 sont Écoute Agricole Outaouais et Moisson Outaouais.

## Remerciements

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs de la section pour leur disponibilité à me seconder et leur participation active dans l'organisation de nos activités. Je les remercie tout particulièrement pour l'apport de nouvelles idées.

Et enfin, un merci tout spécial à M. Jean-Jacques Simard, agronome, et à M. Marco Morin, agronome, qui, après de nombreuses années d'implication à l'Ordre, agissent maintenant respectivement comme secrétaire et trésorier.

**La présidente,**  
**Isabelle Dubé**, agronome



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :  
**CAPITALE-NATIONALE  
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**915 agronomes**

\*Superficie: 33 717 km<sup>2</sup>

\*Population: 1 199 135 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



15%

Productions végétales,  
aménagement et entretien  
des végétaux



21%

Productions animales



18%

Gestion et économie agricole



12%

Environnement, recyclage  
et conservation



1% et moins

Transformation et conservation  
des produits agricoles



1%

Agriculture spécialisée



9%

Santé des plantes et sols



1%

Infrastructures agricoles



23%

Autres

\*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# CAPITALE-NATIONALE CHAUDIÈRE-APPALACHES

## Membres du conseil 2024-2025

### Présidente :

Nadine Bourgeois, agr.

### Vice-président :

Martin Harton, agr.

### Secrétaire et trésorière :

Magali Hunot, agr.

### Administrateurs :

Mario Boivin, agr.

Béatrice Dion-Morin, agr.

René Gagnon, agr.

Alex-An Gilbert, agr.

Ann-Gabrielle Jutras, agr.

Stéphane Laberge, agr.

Laurence Pelletier, agr.

## Activités de la présidence de la section

J'ai assisté à six conseils d'administration ordinaires ainsi qu'à cinq conseils extraordinaires de l'OAQ. J'ai également pris part au comité des propositions de l'Ordre et au comité du golf de la section CNCA. En plus de cela, j'ai participé aux différentes activités organisées par la section.

## Activités du conseil d'administration de la section

Il y a eu sept rencontres du conseil d'administration, ainsi qu'une rencontre préparatoire en vue de l'assemblée générale annuelle de la section.

## Activités professionnelles et sociales

En 2024, la section a présenté deux mises en candidature pour les prix de reconnaissance de l'OAQ. Elle a aussi parrainé quatre candidats à la profession.

Lors de la Semaine de l'agriculture et de la consommation, le prix Luc Boutin a été remis à deux groupes ou personnes candidates à la profession, choisis parmi les kiosques présents. Les lauréats sont « L'apiculture », représenté par Mihnea George Rosu, ainsi que « Les atouts des insectes comestibles », présenté par Janick Boily et Camille Lalancette.

Deux bourses Hélène Alarie ont été attribuées à de jeunes agronomes de la relève, leur offrant une gratuité pour assister au GRVA 2024. Les récipiendaires sont Nathalie Ambrofié, agronome, et Enock Fotasou, agronome.

La section est aussi l'un des partenaires du Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale qui vise à favoriser la relève agricole et l'éclosion de nouvelles entreprises agricoles. Dans ce cadre, la section invite les entrepreneurs du camp à s'inscrire à un concours afin d'offrir jusqu'à trois bourses aux finalistes pour l'achat de services-conseils agronomiques. En 2024, les récipiendaires furent Marion Gosselin de la Ferme Marianne & Marion ainsi que Julie Richard Daniel de la Ferme & Chefs S.E.N.C.

En tout, 351 agronomes ont pu bénéficier de 14 h 30 de formation réparties sur dix activités. Parmi celles-ci, on compte notamment le déjeuner-conférence « Vers une production laitière plus verte » présenté par Camille Rheault, la 35<sup>e</sup> édition du Tournoi de golf de l'agroalimen-

taire, ainsi qu'une formation acéricole tenue à l'Économusée acéricole de Saint-Damien-de-Buckland et au Centre technologique CDL de Saint-Henri-de-Bellechasse.

Le 5 à 7 agronomique et conférences avec la Faculté des sciences agroalimentaires a également eu lieu, puis une formation agronomique chez le Groupe D'Anjou, producteur de bovins de boucherie de la boucherie et du restaurant Angus Zone de Saint-Agapit.

La tournée annuelle du président de l'Ordre a marqué l'année, de même que la conférence « Les perspectives économiques : le retour de Trump et les changements climatiques » animée par Marc-Antoine Dumont, économiste au Mouvement Desjardins.

De plus, nous avons offert une visite du laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection et d'analyse alimentaire, une autre de l'entreprise Porc Beurivage à Saint-Patrice-de-Beurivage et celle de la Bergerie InnOvin inc. à Saint-Joseph-de-Beauce.

Finalement, la formation « L'éthique professionnelle de l'agronome au quotidien : les bénéfices d'une bonne gouvernance durable » a été offerte par Frédéric Dubois, chargé de cours à l'Université Laval.

## Remerciements

Je souhaite remercier tout le conseil d'administration pour son implication dans toutes les activités de communication, de formation et autres initiatives de la section.

### La présidente,

**Nadine Bourgeois**, agronome



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :

**SAGUENAY  
LAC-SAINT-JEAN  
CÔTE-NORD**

**111 agronomes**

\*Superficie: 332 426 km<sup>2</sup>

\*Population: 370 492 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



**26%**

Productions végétales,  
aménagement et entretien  
des végétaux



**10%**

Productions animales



**15%**

Gestion et économie agricole



**17%**

Environnement, recyclage  
et conservation



**1% et moins**

Transformation et conservation  
des produits agricoles



**5%**

Agriculture spécialisée



**6%**

Santé des plantes et sols



**1% et moins**

Infrastructures agricoles



**21%**

Autres

\*Données tirées du site: <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN CÔTE-NORD

## Membres du conseil 2024-2025

### Président :

Thierry Balthazard, ing., agr.

### Vice-président :

François Durand, ing., agr.

### Secrétaire :

Olivier Brassard, agr.

### Trésorier :

Yvan Girard, agr. retraité

### Administrateurs :

Pascal Lavaute, agr.  
Jordan Routhier, agr.  
Johnny Lavoie, agr.

## Activités de la présidence de la section

J'ai participé aux réunions du conseil d'administration ainsi qu'à plusieurs comités de l'Ordre tels que le comité des finances, d'audit et des ressources humaines, le comité de la formation des agronomes puis le comité des équivalences. Au cours de la dernière année, j'ai également participé au groupe de pilotage de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux ainsi qu'au congrès de l'Ordre.

## Activités du conseil d'administration de la section

Nous nous sommes réunis à quatre reprises au cours du dernier exercice afin d'assurer le bon déroulement des activités. L'ensemble de ces rencontres s'est tenu en visioconférence.

Le conseil d'administration a proposé d'utiliser les sommes détenues par les sections pour soutenir différentes initiatives régionales. Parmi celles-ci, on retrouve l'organisation d'activités de reconnaissance afin de souligner les 25 et 50 ans de vie agronomique dans la région, ainsi que des actions visant à accueillir les nouveaux agronomes. Le conseil souhaite également promouvoir la profession auprès des futurs agronomes, notamment par l'intermédiaire d'activités telles que métier d'un jour ou la participation à des événements comme des expo-sciences. Il est aussi proposé de financer la participation à l'assemblée générale annuelle de l'OAQ par l'auteur d'une proposition régionale. De plus, des formations gratuites seraient offertes aux membres de la région, portant sur des sujets comme la déontologie, la pratique professionnelle, ainsi que sur d'autres thématiques proposées par les membres lors de l'AGA ou par l'entremise d'un sondage. Enfin, le conseil souhaite encourager la tenue du congrès de l'Ordre dans les régions, en favorisant une décentralisation hors de l'axe Québec-Montréal.

## Activités professionnelles et sociales

Au cours de la dernière année, plusieurs activités ont été organisées et réalisées par les membres de la section. Une formation en cybersécurité a été offerte avant l'AGA de 2024, permettant aux participants de se familiariser avec les enjeux actuels liés à la protection des données et des systèmes informatiques. De plus, une activité portant sur la santé des sols, présentée par M. Louis Robert, a été tenue, offrant aux membres une occasion enrichissante d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine.

## Remerciements

Je tiens à souligner la contribution de mes collègues du conseil d'administration au cours de la dernière année. Si vous le permettez, j'aimerais, au nom de tous les membres de notre section, remercier l'ensemble des administrateurs.

Mon implication diversifiée me permet d'apprécier l'ensemble des efforts mis en œuvre par tous les acteurs clés du monde agronomique. Je reste toujours aussi émerveillé de voir la vitesse à laquelle la profession progresse à chaque jour pour s'adapter aux défis de demain.

### Le président,

**Thierry Balthazard,**  
ingénieur et agronome



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :  
**MONTRÉAL**  
**LAVAL**

**189 agronomes**

\***Superficie : 743 km<sup>2</sup>**

\*Population : 2 469 120 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



**23%**

Productions végétales,  
aménagement et entretien  
des végétaux



**10%**

Productions animales



**11%**

Gestion et économie agricole



**10%**

Environnement, recyclage  
et conservation



**2%**

Transformation et conservation  
des produits agricoles



**4%**

Agriculture spécialisée



**4%**

Santé des plantes et sols



**1% et moins**

Infrastructures agricoles



**36%**

Autres

\*Données tirées du site : <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# MONTRÉAL LAVAL

## Membres du conseil 2024-2025

Cette section était sous la tutelle de l'Ordre, puisqu'aucune candidature n'a été reçue suivant la démission des membres du conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle de la section le 10 avril 2024.

## Activités professionnelles et sociales

Les membres de la région de Montréal ont été conviés à participer aux activités de la section de la Montérégie et les membres de la région de Laval, aux activités de la section Laurentides-Lanaudière. Au total, 23 membres de la région de Laval ont pris part à cinq activités parmi celles proposées par la section Laurentides-Lanaudière (visites d'entreprise, activités de reconnaissance et formation sur les MRF). Quant à eux, les membres de la région de Montréal ont été au nombre de 16 à participer à trois activités parmi celles organisées par la section de la Montérégie (formations en éthique et activités de reconnaissance pour les jubilaires cumulant 25 à 50 ans de vie agronomique).

## Remerciements

Nous remercions les sections de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière d'avoir accueilli les membres de la section Montréal-Laval et d'avoir mis à leur disposition des activités de formation et de réseautage de qualité. Les membres ayant participé ont ainsi pu obtenir des heures de formation continue accréditées. Nous espérons que la prochaine année sera l'occasion d'une renaissance de la section de Montréal-Laval et qu'une relève pourra redynamiser la section et favoriser le rayonnement de la profession ainsi que l'esprit de confrérie.

---

**La permanence de  
l'Ordre des agronomes du Québec**



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

Portrait agronomique :  
**MONTÉRÉGIE**

**796 agronomes**

\*Superficie: 8 825 km<sup>2</sup>

\*Population: 1 475 578 habitants

## Mission de l'Ordre

**L'excellence de l'agronomie au service des Québécois :**  
protéger, collaborer et innover pour une agriculture saine et durable

## Principaux secteurs d'activité



21%

Productions végétales,  
aménagement et entretien  
des végétaux



22%

Productions animales



15%

Gestion et économie agricole



12%

Environnement, recyclage  
et conservation



1%

Transformation et conservation  
des produits agricoles



2%

Agriculture spécialisée



6%

Santé des plantes et sols



2%

Infrastructures agricoles



19%

Autres

\*Données tirées du site: <https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/geographie-territoire/regions-administratives>

# MONTÉRÉGIE

## Membres du conseil 2024-2025

### Président :

André Roy, agr.

### Vice-présidente :

Andréane Poissant, agr.

### Secrétaire :

Séraphin Ayissi Djoulde, agr.

### Trésorier :

Jean-Charles Toupin, agr.

### Administrateurs :

Daniel Schiettekatte, agr.

Myriam Michel, agr.

Daniel Diorio, agr. retraité

Simon Brault, agr.

Christian Blanchard, agr.

Marie Périnot, agr.

## Activités de la présidence de la section

En tant que président de la section, j'ai participé activement aux conseils d'administration de l'OAQ et à l'assemblée générale annuelle. J'ai également remis plusieurs bourses, notamment la bourse Van Winden, à un étudiant de l'Université McGill ainsi qu'une bourse à un étudiant de l'ITA de Saint-Hyacinthe. De plus, j'ai siégé au sein du comité de planification stratégique 2025-2028 de l'Ordre, reflétant mon engagement envers l'avenir de la profession agronomique.

## Activités du conseil d'administration de la section

La section a organisé sept rencontres du conseil d'administration, plusieurs formations pour les membres de la section de la Montérégie et ceux de la section Montréal-Laval, ainsi qu'une planification post-AGA visant à enrichir les compétences professionnelles des agronomes.

## Activités professionnelles et sociales

Au cours de l'année 2024, notre section a offert un programme d'activités varié et enrichissant, favorisant la formation continue, le réseautage et la reconnaissance de nos membres. Au total, ce sont 170 agronomes qui ont participé aux différentes activités offertes par la section cette année.

L'assemblée générale annuelle a précédé une formation sur le processus d'inspection professionnelle.

Un souper-conférence a également été organisé, réunissant un panel de trois conférenciers autour du thème de la collaboration entre différents fournisseurs de services. L'événement a suscité un grand intérêt, avec la participation de 47 membres.

Une visite de ferme spécialisée dans la production de mouches roses a été proposée, incluant une démonstration de relâchement sur un site de production d'oignons. Cette activité a rassemblé 33 participants.

Trois sessions de formation en pratique professionnelle ont été tenues, réunissant un total de 71 agronomes, témoignant de l'engagement de nos membres envers le développement de leurs compétences.

Enfin, notre traditionnelle soirée de reconnaissance a permis de souligner quinze jubilaires de 25 et 50 ans de vie agronomique, ainsi que d'accueillir deux nouvelles agronomes.

## Remerciements

Merci aux membres sortants du conseil d'administration de la section, soit M. Daniel Schiettekatte, Mme Andréane Poissant et M. Jean-Charles Toupin. L'organisation des différentes activités, de même que la tenue de livres et le secrétariat demandent beaucoup de temps de la part de tous et toutes. Merci sincèrement.

### Le président,

**André Roy**, agronome



ACTIVITÉS  
DE CONTRÔLE  
**DE L'EXERCICE**  
**DE LA PROFESSION**



# ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

## Comité de la formation des agronomes

Le comité de la formation des agronomes a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation. C'est un comité consultatif auprès du conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité n'a tenu aucune réunion durant laquelle un cours à crédits agronomiques aurait été ajouté pour l'Université Laval et l'Université McGill.

## Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent, et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	0
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	0
• Avis positifs	0
• Avis recommandant des modifications	0
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

## Comité des équivalences

Le mandat du comité des équivalences est d'appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome.

Le comité s'est réuni à cinq reprises entre le 2 mai 2024 et le

25 février 2025. Il a analysé les dossiers de 86 nouvelles demandes.

Le comité a présenté 86 recommandations au conseil d'administration. On y retrouve 75 équivalences de diplôme, six équivalences de formation (dont une venant d'un exercice antérieur à 2023 et une venant de l'exercice 2024).

Des 86 dossiers étudiés, quatre sont en processus de reconnaissance

d'équivalence (dites équivalences partielles et un dossier pendant n'ayant pas fait l'objet d'une décision).

## Comité de révision des décisions d'équivalences

Le comité n'a reçu aucune demande de révision au cours de l'exercice.

## Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	2	1	81
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	1	0	80
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	2	2	0
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	1

\* Mais au Canada.

\*\* Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

## Reconnaissance partielle de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	3	1	0
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

\* Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

\*\* Mais au Canada.

## Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	0	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	0

\*Mais au Canada.

\*\* Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

## Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	0	0	0
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

\* En tenant compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

\*\* Mais au Canada.

## Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	1	5
Égalité entre les hommes et les femmes	5	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	2	4

## Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes

En plus de l'évaluation comparative des études délivrées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), l'Ordre accepte depuis 2024 l'évaluation comparative du World Education Services (WES), de l'Educational credential assessment for immigration refugees and citizenship Canada (ECA), ainsi que celle du Service canadien d'évaluation de documents scolaires internationaux (ICAS).

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Demandes de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence, qu'elles aient été faites dans le cadre d'une demande de permis ou d'une demande d'un certificat de spécialiste, en tenant compte des renseignements suivants :

	NOMBRE
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) (au total)	0
<ul style="list-style-type: none"><li>Maintenant la décision initiale</li></ul>	0
<ul style="list-style-type: none"><li>Modifiant la décision initiale</li></ul>	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	0
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

# ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Beneva a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes pour une autre année. L'Ordre et l'assureur ont une entente d'un terme de cinq années, soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2026.

## Assurance responsabilité professionnelle (tous les membres)

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif) ASSURANCE ANNUELLE	764	1 000 000 \$	4 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	3	1 000 000 \$	4 000 000 \$
Autre couverture*	0	0	0
Cautionnement ou autre garantie	1 193	1 000 000 \$	4 000 000 \$
Dispenses (exemptions)	1 247	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 207</b>		

Note: Le total du nombre de membres, **couverts ou exemptés**, correspond au nombre de membres inscrits au Tableau au **31 mars 2025**.

\*Une assurance spécifique à un sous-groupe de professionnels, par exemple.

## Assurance responsabilité professionnelle (membres exerçant au sein d'une société)

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	61	1 000 000 \$	4 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant le membre	7	0	0

## Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	4
Membres concernés par ces réclamations	4

## Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic	0

# ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes dans l'exercice de leur profession des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

# ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

## Législation et réglementation de l'Ordre

Tout au long de l'année 2024-2025, l'Ordre a travaillé à la modernisation de la *Loi sur les agronomes* et de divers règlements, notamment le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président*, le *Code de déontologie des agronomes*, le *Règlement sur l'inspection professionnelle des agronomes* et le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*. De plus, au cours de cette année, l'Ordre a modifié l'annexe du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*. L'Ordre s'est aussi conformé aux nouvelles dispositions du *Code des professions* encadrant l'exercice en organisation et l'assurance responsabilité professionnelle de ses membres.

## Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

- **Ligne directrice encadrant la recommandation de semences de maïs et de soya enrobées d'insecticides (consultation et publication)**

En mai 2024, l'Ordre des agronomes du Québec a lancé une consultation auprès de ses membres sur une nouvelle *Ligne directrice encadrant la recommandation de semences de maïs et de soya enrobées d'insecticides*. Élaboré avec la contribution d'un groupe de travail mandaté par l'Ordre, ce document remplace la *Grille de référence et ligne directrice concernant la recommandation sur l'utilisation des traitements de semences insecticides dans le maïs et le soya*. Sa révision s'inscrit dans le cadre de la modification du *Code de gestion des pesticides*, qui élargit l'obligation d'obtenir une prescription agronomique à toutes les semences enrobées d'insecticides, et non plus seulement à celles enrobées de néonicotinoïdes. Adoptée le 16 mai, la ligne directrice propose des outils pour appuyer le jugement professionnel des agronomes, notamment une liste d'éléments justificatifs remplaçant l'arbre décisionnel de l'ancienne grille de référence. Une consultation écrite, tenue jusqu'au 23 juin, a permis d'apporter certains ajustements. La version finale a été adoptée le 24 juillet et publiée en août. Une formation explicative a été donnée en septembre.

## Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

- **Remise en culture de terres agricoles - Position de l'Ordre**

À la suite de la parution d'un article dans *Le Devoir* le 9 mai 2024 portant sur des pressions politiques en faveur d'une augmentation des superficies en agriculture, l'Ordre a publié en mai 2025 une prise de position sur LinkedIn. Il s'est dit ouvert à la remise en culture de terres, à condition qu'un encadrement réglementaire rigoureux soit appliqué, tenant compte des réalités régionales. L'Ordre a rappelé la mise en place en 2023 d'un comité consultatif pour appuyer ses recommandations dans le cadre de la consultation nationale sur le territoire agricole, notamment en ce qui concerne la protection des bandes riveraines et la gestion par bassin versant. Il a également souligné le rôle essentiel des agronomes dans l'aménagement du territoire agricole, dans une perspective d'agriculture durable et pérenne. Ce positionnement a été renforcé par une prise de position officielle publiée le 24 février 2025, dans le contexte du projet de loi 86 sur l'aménagement du territoire et la décentralisation de certains pouvoirs municipaux. L'Ordre y a réitéré publiquement l'importance d'intégrer l'expertise agronomique dans les processus décisionnels touchant le territoire agricole, rappelant que les agronomes sont les seuls professionnels habilités à évaluer de manière rigoureuse le potentiel agricole réel des terres.

Il a mis en valeur leur rôle dans la planification durable, la gestion des sols et de l'eau, ainsi que dans l'encadrement des projets de remise en culture. L'Ordre a aussi souligné la pertinence d'une approche multidisciplinaire et a encouragé l'implication active des agronomes au sein des instances locales, afin de garantir des décisions éclairées et adaptées aux réalités régionales, dans une perspective de développement cohérent et durable.

- **Rappel des obligations en matière d'assurance responsabilité professionnelle**

Le bureau du syndic a diffusé en février 2025 un rappel détaillé des obligations des agronomes en matière d'assurance responsabilité professionnelle, en lien avec le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*. Ce message visait à clarifier les différentes situations pouvant s'appliquer (travail autonome, couverture par un employeur, exemption pour non-pratique ou emploi hors Québec) et à rappeler les documents à fournir à l'Ordre selon le cas (Annexes I, II ou III). Il mettait également en garde contre les risques associés à une fausse déclaration ou à une absence de couverture. Cette communication s'inscrivait dans une démarche de prévention et visait à soutenir les membres dans leur conformité réglementaire, tout en favorisant une meilleure compréhension des exigences liées à la protection du public.

- **Publication du Code de gestion des matières résiduelles fertilisantes**

En mars 2025, l'Ordre des agronomes du Québec a souligné la publication du nouveau Code de gestion des matières résiduelles fertilisantes par le MELCCFP, qui entrera en vigueur à partir de novembre 2025. Ce cadre réglementaire modernisera l'encadrement des MRF en intégrant des pratiques fondées sur les connaissances scientifiques et les enjeux environnementaux actuels. L'Ordre a participé activement à l'élaboration de ce code, veillant à ce que la perspective agronomique soit prise en compte. Il a salué notamment les ajustements issus de la consultation publique,

notamment le report du moratoire sur les MRF importées. Ce positionnement s'inscrit dans la continuité des prises de position officielles publiées par l'Ordre en septembre 2024, dans un contexte de consultation gouvernementale et de préoccupations environnementales croissantes. Le 9 septembre, l'Ordre avait exprimé son appui à une réglementation rigoureuse des MRF, en insistant sur la nécessité de mieux encadrer les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) et en soulignant l'importance de la prudence et de la rigueur scientifique dans la gestion de ces matières. Cette position a été réitérée le 23 septembre dans un second communiqué mettant de l'avant le rôle essentiel des agronomes dans la gestion durable des matières fertilisantes, leur responsabilité déontologique ainsi que la nécessité d'une collaboration étroite entre les milieux professionnels, municipaux et agricoles. L'Ordre s'est engagé à accompagner ses membres dans la transition vers ces nouvelles exigences, en diffusant de la documentation, en promouvant des formations adaptées et en invitant les agronomes à se tenir informés des évolutions réglementaires afin d'assurer une gestion responsable et durable des MRF dans leur pratique professionnelle. Ces communications, appuyées par des déclarations publiques du président et de la vice-présidente de l'Ordre, témoignent de l'engagement clair de l'organisation envers la protection du public, la santé des sols et le respect des normes environnementales.

- **Nouvelles exigences relatives aux semences enrobées – Appel à la proactivité des membres**

Le 14 novembre 2024, l'Ordre a diffusé une prise de position officielle concernant les nouvelles exigences réglementaires entourant l'utilisation des semences enrobées d'insecticides. L'Ordre y rappelle aux membres leur rôle central dans l'évaluation agronomique de ces pratiques, conformément à la *Ligne directrice pour la recommandation de l'utilisation de semences de maïs et de soya enrobées d'insecticides*. Il les incite à adopter une démarche proactive afin d'assu-

rer une transition harmonieuse vers les nouvelles obligations qui entreront progressivement en vigueur. Cette communication visait également à souligner l'importance de la formation continue pour que les membres demeurent à jour par rapport aux évolutions réglementaires et soient en mesure de formuler des recommandations sécuritaires, conformes et responsables dans le respect de l'environnement.

## Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

Aucun travail n'a été réalisé au cours de l'exercice en lien avec ce sujet.

## Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

L'Ordre a répondu à plus d'une cinquantaine d'appels et de courriels de membres à propos des normes de pratique et des règles de l'art en agronomie. Le nombre exact d'appels et de courriels reçus n'a pas été recensé. Parmi les sujets abordés dans ces demandes, qui excluent les conseils déontologiques, on note les contrats et les mandats, la tenue de dossier, la pratique professionnelle et les règles de l'art en lien avec la réglementation environnementale (phytoprotection, fertilisation, matières résiduelles fertilisantes), le champ d'exercice de la profession d'agronome, la surveillance d'actes agronomiques et les mandats relatifs à la surveillance des travaux de remblai en milieu agricole.

# ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

## Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat d'assurer la surveillance des compétences et de la pratique des agronomes. Pour la campagne 2024-2025, le CIP est composé de neuf membres agronomes. Pour la campagne 2024-2025, le CIP avait dix inspecteurs à temps partiel. Ces inspecteurs couvrent les champs de l'agroenvironnement, de la régie des productions animales, de l'économie, gestion et financement agricoles et finalement de la phytoprotection et autres productions végétales.

Ayant à l'esprit le mandat de protection du public, le comité fait des recommandations qui ont pour but d'aider les agronomes à améliorer leur pratique. Le conseil d'administration adopte chaque année le programme de surveillance générale (PSG) proposé par le comité d'inspection professionnelle.

## Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice 2024-2025

L'équipe des inspections à l'Ordre a procédé à 274 inspections. De ce nombre, 174 étaient des inspections régulières ou de suivi ou encore particulière sur la compétence qui ont eu lieu en mode virtuel ou en présentiel. Les 100 autres venaient de l'examen professionnel fait par les nouveaux agronomes admis au cours de l'année 2023-2024. Rappelons qu'il s'agit d'un examen portant sur l'ensemble de la réglementation et que les agronomes n'ayant pas obtenu la note de passage de 80 % ont été inspectés lors de la campagne 2024-2025.

## Critères du programme de surveillance de la campagne 2024-2025

- Être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2019 pour les inspections individuelles;
- Produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation;
- Donner ou analyser des conseils associés à l'économie, à la gestion ou au financement agricole, en surveiller la prestation;
- Produire, modifier ou surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans agroenvironnementaux de recyclage (PAER) ou des bilans de phosphore;
- Réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en conservation et aménagement des sols;
- Prodiguer des conseils associés à la vente d'intrants (productions végétales-semences traitées avec des molécules réglementées ou productions animales);
- Prodiguer des conseils ou des recommandations d'application ou d'achat de produits phytosanitaires en productions végétales (phytoprotection).

**À noter que le CIP ou d'autres instances de l'Ordre (prévus par les règlements) se réservent le droit de sélectionner un agronome ou de demander l'inspection d'un agronome sur la base de critères qui dépassent ceux-ci.**

## Bilan 2024-2025 des activités du comité d'inspection professionnelle

Au cours de cette campagne, les champs d'activité suivants ont été pris en compte: Agroenvironnement (A), Régie de production animale (B), Économie, gestion et financement agricoles (C), Phyto-protection et autres productions végétales (D).

Le comité d'inspection professionnelle a tenu des rencontres en plénière et en sous-comité et a transmis, selon les cas, ses recommandations au comité de contrôle d'exercice de la profession d'agronome (CCEPA) du conseil d'administration conformément aux procédures.

## Principaux constats

Les principaux constats du comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit:

### A. Agroenvironnement

#### **Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)**

Le non-respect de la réglementation en vigueur ainsi que de la *Grille de référence relative au plan agroenvironnemental de fertilisation* constitue un enjeu préoccupant. Le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une inspection particulière sur la compétence, ou d'une audition à la suite d'une inspection régulière, demeure significatif.

Les principales lacunes observées dans les PAEF sont les suivantes:

- Le suivi du PAEF est généralement très peu détaillé. De nombreuses erreurs ont été relevées quant à la fertilisation effectivement réalisée;
- Pour le calcul des superficies d'épandage, certains agronomes considèrent une distance de retrait d'un (1) mètre par rapport aux cours d'eau dont l'aire totale d'écoulement est inférieure à 2 m<sup>2</sup>. Cette pratique contrevient à l'article 30 du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA);
- Les recommandations de fertilisation dans des champs où les sols sont saturés en phosphore ne respectent pas la note 3 de l'annexe 1 du REA ni le document *Stratégies de fertilisation relatives à l'indice de saturation en phosphore des sols*;

- Les références au *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* et au *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* sont absentes dans certains PAEF;
- Les attestations de conformité à la réglementation agroenvironnementale ainsi que l'engagement du producteur à s'y conformer sont omises dans certains plans;
- Les recommandations de fertilisation ne sont pas alignées sur les besoins réels des cultures en éléments nutritifs comme établis dans le *Guide de référence en fertilisation* du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ);
- Les superficies cultivées en zone littorale ne sont pas clairement identifiées dans le plan de ferme.

#### **Plan agroenvironnemental de recyclage (PAER)**

De manière générale, les PAER vérifiés ne respectent pas les exigences du *Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes* ni celles de la *Grille de référence de l'Ordre relative à un plan agroenvironnemental de recyclage des matières résiduelles fertilisantes*.

### B. Régie de la production animale

Pour la saison d'inspection de l'année 2024-2025, les agronomes œuvrant en production animale démontrent un bon respect des règles de l'art. Pour la grande majorité des dossiers, il n'y a que des correctifs mineurs à apporter à la tenue de dossier.

Bien qu'en amélioration, la présence du mandat (ou des mandats) dans le dossier de chacun des clients suivis par les agronomes en production animale demeure toujours variable. Même si de nombreux

outils sont disponibles pour faciliter la consignation des mandats, le mandat verbal et les notes de suivi ne sont pas toujours consignés au dossier du client. Le mandat, qu'il soit donné par l'employeur ou le client de l'employeur, doit apparaître dans chacun des dossiers de client et devrait être adapté à la spécificité de chaque client.

Quand les agronomes en production animale sont interrogés sur l'utilisation de la déclaration d'intérêts, très peu d'entre eux en comprennent l'utilité. La remise annuelle d'une déclaration d'intérêts à un client assure la transparence dans la relation que l'agronome entretient avec lui et confirme qu'il a fait la démarche pour lui témoigner de son indépendance.

Plusieurs agronomes nous indiquaient, cette année, qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts lorsqu'un client est un membre de la famille ou un ami proche. Bien que, dans certaines occasions, l'agronome puisse agir pour le compte d'un ami ou d'un membre de la famille, l'Ordre ne le recommande pas. La présence de liens familiaux ou de liens d'amitié avec un client met en péril les principes d'indépendance et de désintéressement imbriqués dans notre *Code de déontologie*. Il est toujours préférable de diriger le membre de la famille ou l'ami vers un collègue. L'agronome doit en tout temps sauvegarder son indépendance professionnelle.

C'est avec surprise que nous avons constaté que plusieurs agronomes ne connaissaient pas l'étendue de la couverture d'assurance responsabilité offert par leur employeur. Cette couverture est garante d'une compensation appropriée pour le client ayant subi un préjudice dans le cadre de la prestation de services professionnels en agronomie. De plus, elle protège l'agronome des conséquences financières d'une

poursuite au civil. Il est important de se rappeler que la couverture en responsabilité professionnelle mise à la disposition de l'agronome par son employeur n'est valide que dans le cadre de son emploi. S'il a des activités professionnelles qui ne sont pas liées à son emploi, il doit détenir une assurance responsabilité qui couvre ces actes agronomiques.

### **C. Économie, gestion et financement agricoles**

Les principales lacunes observées en gestion et en financement agricoles sont les suivantes :

- Le défaut fréquent d'avoir en main une copie du *Code de déontologie* et de son permis de pratique ainsi que du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* ;
- L'absence au dossier de la mention de conformité environnementale ;
- L'absence d'analyse de sensibilité des résultats et l'identification des éléments majeurs pouvant modifier les prévisions ;
- L'absence d'analyse des risques d'entreprises et financiers applicables au mandat ;
- L'absence au dossier des recommandations ou leur caractère limité ;
- L'absence de la signature manuelle ou électronique avec la mention d'agronome.

Il est à noter que des lacunes mentionnées dans le dernier rapport annuel n'ont pas été constatées au cours de l'année 2024-2025.

### **D. Phytoprotection et autres productions végétales**

#### **Volet mandat et entente de service**

Les mandats ne sont pas clairement définis et sont même fréquemment absents. Dans de nombreux cas, les signatures et titre des agronomes sont absents sur les documents. De plus, le classement des dossiers est souvent moins clair.

#### **Volet réglementaire et application des règles de l'art**

Les informations concernant l'historique des champs et les relevés de dépistage sont souvent incomplètes. De plus, les critères de choix des semences ainsi que des insecticides ne sont pas détaillés. Certains agronomes ont une connaissance partielle de la réglementation en phytoprotection et surtout celle concernant l'application des pesticides en littoral. Plusieurs recommandations liées à cette application sont ambiguës.

Il en ressort aussi que la rotation des produits n'est pas respectée et que les délais avant récolte (DAR) et délais de rentrée (DRE) sont souvent non indiqués. En outre, la dose et le mode d'application des herbicides sont absents.

## Récapitulatif des travaux d'inspection professionnelle effectués au cours de l'année 2024-2025

	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	260
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	260
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	168
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	100
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	168
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	268
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	0

A	B	C	D
AGROENVIRONNEMENT	PRODUCTION ANIMALE	GESTION ET FINANCEMENT	PHYTOPROTECTION

	CHAMP D'ACTIVITÉ				TOTAL
	A	B	C	D	
Membres ayant fait l'objet d'une inspection par autoévaluation	0	0	0	0	<b>0</b>
Membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence	4	0	1	0	<b>5</b>
Membres ayant fait l'objet d'un examen professionnel (nouveaux admis)	-	-	-	-	<b>100</b>
Total des membres ayant fait l'objet d'une inspection	-	-	-	-	<b>274</b>
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	28	37	38	57	<b>160</b>
Visites de suivi et analyse de dossiers	6	0	0	3	<b>9</b>
Visites d'inspection sur la compétence	4	0	1	0	<b>5</b>
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite incluant les inspections sur la compétence					<b>168</b>

### Inspections de suivi

Au cours de l'exercice 2024-2025, neuf inspections de suivi et leurs rapports d'inspection ont été réalisés. Aucune inspection de suivi n'est pendante au 31 mars 2025.

### Inspections portant sur la compétence professionnelle (inspections particulières)

	CHAMP D'ACTIVITÉ				TOTAL
	A	B	C	D	
Visites d'inspection sur la compétence	4	0	1	0	<b>5</b>
Rapports d'inspection produits	4	0	1	0	<b>5</b>

## Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

	NOMBRE
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	274
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

## Audition devant le CIP

	CHAMP D'ACTIVITÉ				TOTAL
	A	B	C	D	
Membres ayant fait l'objet d'une audition	9	0	0	5	<b>14</b>

## Recommandations de l'année 2024-2025 du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	CHAMP D'ACTIVITÉ				TOTAL
	A	B	C	D	
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	1	<b>1</b>
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	1	<b>1</b>
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	1	<b>1</b>
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	<b>0</b>
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	<b>0</b>
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	<b>0</b>
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0	0	0	<b>1</b>
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	<b>0</b>
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	<b>0</b>

## Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au bureau du syndic

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i> )	0

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

## État de la situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire, et partage cette fonction avec des organismes externes.

## ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

### Dispenses de formation continue

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	255
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	219
Demandes refusées au cours de l'exercice	18
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	16

### Sanctions découlant du défaut de se conformer au Règlement

	NOMBRE
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au *Règlement sur la formation continue des agronomes* n'a été imposée à ces derniers au cours de l'exercice, car la période de référence définie audit règlement se termine le 31 décembre 2024. Le règlement prévoit que les membres doivent fournir au plus tard le 1<sup>er</sup> février qui suit la fin de la période de référence une déclaration de formation continue. Le 3 février 2025, des avis de défauts ont été envoyés aux membres qui n'avaient pas déclaré un nombre suffisant d'heures de formation. Ce règlement prévoit que le membre ayant reçu un avis de défaut dispose d'un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de l'avis pour se conformer aux obligations de formation continue. Les sanctions, le cas échéant, seront donc appliquées dans le prochain exercice.

## Formation continue en éthique et en déontologie offerte par l'Ordre

Le tableau ci-dessous présente les formations en éthique et en déontologie offertes aux membres par l'Ordre en 2024-2025. Toutes les activités sont facultatives. Les nouveautés 2024-2025 sont marquées d'un astérisque (\*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
<b>Grand rendez-vous agronomique 2024 (GRVA 2024)*</b>	1,00 [3,00] <sup>1</sup>	705 (33) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développements actuels et futurs en agronomie numérique — comment l'intelligence artificielle s'intègre dans l'agriculture 4.0*</li> </ul>	1,00	161 (3) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intelligence artificielle et profession*</li> </ul>	1,00	665 (9) <sup>2</sup>
<b>Congrès 2023</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Associer conseil directif et conseil d'accompagnement participatif, un grand défi pour de grands impacts</li> </ul>	1,00	438 (18) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'acceptabilité sociale: au cœur du virage vert du monde de l'agroalimentaire</li> </ul>	1,17	130 (2) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Témoignage — Réalité du terrain et attentes envers l'agronome, perspective client de l'agriculteur</li> </ul>	0,50	185 (9) <sup>2</sup>
<b>Congrès 2022</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>La confiance du public: comment la gagner (ou la perdre)</li> </ul>	0,75	73
<b>Congrès 2021</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comment l'État voit-il les ordres professionnels (et leurs membres)? Les politiques de l'expertise du 19<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui</li> </ul>	1,00	102 (1) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La réflexion et le dialogue éthique: des outils indispensables pour participer au changement</li> </ul>	1,00	54 (2) <sup>2</sup>
Aspects légaux de l'inspection professionnelle*	0,67	25
Éthique appliquée et agronomie	1,50	201 (14) <sup>2</sup>
Indépendance professionnelle: risques et approches*	2,00	1
L'indépendance professionnelle*	2,00	13
La déontologie de l'agronome	3,00	144 (3) <sup>2</sup>
La grille de référence et le plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf	1,00 [3,50] <sup>1</sup>	6 (1) <sup>2</sup>
La relation avec le client et le contrat de service professionnel en agronomie	2,50	117 (8) <sup>2</sup>
Les normes de pratiques et règles de l'art en agronomie	1,00	104 (7) <sup>2</sup>
Loi et encadrement de la pratique agronomique au Québec	1,00	74 (6) <sup>2</sup>
<b>Nouvelle ligne directrice: recommandations de semences de maïs et de soya enrobées d'insecticides*</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>En direct</li> </ul>	2,00	172 (20) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>En différé</li> </ul>	2,00	173 (3) <sup>2</sup>
Pratique autonome de l'agronomie*	3,50	21
<b>Préparation de rapports et de documentation à l'intention de la CPTAQ — Rôles, responsabilités et obligations de l'agronome*</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>En direct</li> </ul>	1,50 [4,50] <sup>1</sup>	62 (8) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>En différé</li> </ul>	1,50 [4,50] <sup>1</sup>	40 (3) <sup>2</sup>
Recommandations et justifications agronomiques en phytoprotection	1,50 [3,00] <sup>1</sup>	15 (1) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les chiffres entre **crochets** indiquent le nombre total d'heures de la formation, incluant les heures régulières ainsi que celles consacrées à l'éthique, à la déontologie et à la pratique professionnelle.

<sup>2</sup> Les chiffres entre **parenthèses** indiquent le nombre de non-membres ayant suivi la formation.

## AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Les activités de formation organisées ou développées par l'Ordre en 2024-2025 comprennent les activités de formation en ligne offertes sur la plateforme ASIO, des formations en ligne et en salle ainsi que le Grand rendez-vous agronomique de l'OAQ.

Au 31 mars 2025, 52 capsules de formation étaient offertes sur la plateforme ASIO.

La plateforme peut être consultée à l'adresse suivante : [asio.oaq.qc.ca](https://asio.oaq.qc.ca).

Par ailleurs, l'Ordre a accrédité 239 activités de formation continue offertes par différents partenaires, conformément aux normes en vigueur et qui sont décrites dans le **Guide sur le Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes**.

Le tableau ci-dessous présente les activités de formation continue offertes par l'Ordre en 2024-2025, excepté celles en éthique et déontologie qui sont présentées dans le tableau *Formation continue en éthique et en déontologie offerte par l'Ordre*.

Toutes les activités sont facultatives. Les nouveautés 2024-2025 sont marquées d'un astérisque (\*).

### Formation continue offerte aux membres par l'Ordre

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE	
		ÉVÉNEMENT EN DIRECT	AUTO-APPRENTISSAGE OU EN DIFFÉRÉ
<b>Grand rendez-vous agronomique 2024 (GRVA 2024)*</b>	2,00 [3,00] <sup>1</sup>	705 (33) <sup>2</sup>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'utilisation de l'intelligence artificielle en bien-être animal*</li> </ul>	1,00	-	22
<ul style="list-style-type: none"> <li>Témoignages sur l'utilisation de nouvelles technologies en agroalimentaire*</li> </ul>	1,00	-	29
<b>Congrès 2023</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'agriculture de proximité au Québec. Rôle et défis dans la transition agroécologique de l'agriculture québécoise</li> </ul>	1,00	-	41 (1) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les enjeux des PFAS et autres contaminants émergents dans nos champs</li> </ul>	1,17	-	25 (2) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les fermes urbaines : entre transition écologique de la ville et développement de systèmes alimentaires urbains</li> </ul>	1,00	-	33 (1) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Panel — MRF : Bienfaits et risques, usage des MRF au-delà des clichés médiatiques</li> </ul>	0,83	-	30 (2) <sup>2</sup>
<b>Congrès 2022</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des champs à nos assiettes : Tensions, obstacles et leviers pour façonner l'avenir de l'agroalimentaire</li> </ul>	1,00	-	25
<ul style="list-style-type: none"> <li>Notre consommation entre pandémie et crise climatique</li> </ul>	0,92	-	19
<ul style="list-style-type: none"> <li>Panel économique</li> </ul>	1,00	-	13 (1) <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réinventer le système agroalimentaire</li> </ul>	0,83	-	16
<b>Congrès 2020</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer son avenir par la gestion et le financement responsables</li> </ul>	1,00	-	30
Introduction à l'agriculture au Québec	1,00	-	41 (6) <sup>2</sup>
La grille de référence en phytoprotection et les attentes de l'Ordre	1,00	-	23 (1) <sup>2</sup>
La grille de référence et le plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf	2,50 [3,50] <sup>1</sup>	-	6 (1) <sup>2</sup>
La production animale au Québec	3,50	-	31 (4) <sup>2</sup>
La production avicole au Québec	1,00	-	26 (1) <sup>2</sup>

## SUITE — Formation continue offerte par l'Ordre

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE	
		ÉVÉNEMENT EN DIRECT	AUTO-APPRENTISSAGE OU EN DIFFÉRÉ
La production bovine au Québec	0,75	-	8 (2) <sup>2</sup>
La production laitière au Québec	1,25	-	16 (3) <sup>2</sup>
La production porcine au Québec	1,00	-	17 (1) <sup>2</sup>
La production végétale au Québec	1,50	-	30 (7) <sup>2</sup>
Le cadre juridique régissant les activités agricoles au Québec	1,50	-	50 (7) <sup>2</sup>
Le Régime transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des zones inondables	2,00	-	68 (9) <sup>2</sup>
Les bandes végétalisées en littoral — Volet pratique (Études de cas)*	3,00	39 (2) <sup>2</sup>	-
Les bandes végétalisées en littoral — Volet théorique	2,92	-	203 (11) <sup>2</sup>
Les cultures de couverture en contexte d'agriculture en littoral	3,17	-	88 (7) <sup>2</sup>
Les cultures fruitières au Québec	0,75	-	19 (1) <sup>2</sup>
Les cultures légumières au Québec	0,75	-	20 (2) <sup>2</sup>
Les grandes cultures au Québec	0,75	-	19 (2) <sup>2</sup>
L'horticulture ornementale au Québec	0,75	-	22
(Niveau 1) Tout savoir sur les appellations réservées et les termes valorisants*	3,00	52 (5) <sup>2</sup>	-
(Niveau 2) Tout savoir sur les appellations réservées et les termes valorisants*	3,00	28 (1) <sup>2</sup>	-
(Niveau 3) Tout savoir sur les appellations réservées et les termes valorisants*	3,00	18 (3) <sup>2</sup>	-
Outil d'aide à la décision et stratégies de réduction de l'atrazine dans le maïs	1,00	-	19
Politiques économiques et sociales agricoles au Québec	2,25	-	66 (4) <sup>2</sup>
Préparation de rapports et de documentation à l'intention de la CPTAQ — Rôles, responsabilités et obligations de l'agronome*	3,00 [4,50] <sup>1</sup>	62 (8) <sup>2</sup>	40 (3) <sup>2</sup>
Recommandations et justifications agronomiques en phytoprotection	1,50 [3,00] <sup>1</sup>	-	15 (1) <sup>2</sup>
Série PAEF — Azote	1,00	-	29 (3) <sup>2</sup>
Série PAEF — Engrais organiques	1,25	-	30 (2) <sup>2</sup>
VFF QC: Un outil d'aide à la décision pour déterminer les risques de dommages des vers fil-de-fer et la nécessité d'utiliser des semences traitées	1,08	-	19 (1) <sup>2</sup>
<b>Webinaire sur la réglementation agroenvironnementale et la notion de milieu humide*</b>			
• En direct	2,00	78 (8) <sup>2</sup>	-
• En différé	1,08	-	201 (20) <sup>2</sup>
Webinaire sur les nouvelles exigences relatives aux pesticides	0,83	-	102 (8) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les chiffres entre **crochets** indiquent le nombre total d'heures de la formation, incluant les heures régulières ainsi que celles consacrées à l'éthique, à la déontologie et à la pratique professionnelle.

<sup>2</sup> Les chiffres entre **parenthèses** indiquent le nombre de non-membres ayant suivi la formation.

# ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

## Mandat

Le bureau du syndic contribue à la mission de protection du public de l'Ordre des agronomes du Québec en faisant enquête sur les cas de conduite professionnelle dérogatoire et en procédant, le cas échéant, au dépôt de plaintes disciplinaires, devant le conseil de discipline conformément au *Code des professions* et à la *Loi sur les agronomes* et ses règlements.

En début d'exercice, on comptait 16 dossiers disciplinaires actifs, puis en cours d'année, 15 nouveaux dossiers ont été ouverts pour un total de 31 dossiers. Neuf dossiers furent complétés pendant ce mandat et

22 étaient en cours au 31 mars 2025. Ces dossiers concernaient des manquements aux règles de l'art dans les champs d'activité sols et environnement, plus précisément dans le secteur des matières résiduelles fertilisantes.

À noter que l'équipe de syndic offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre concernant la déontologie (chapitre A-12, r. 6, *Code de déontologie des agronomes*).

Outre ces activités en matière disciplinaire, l'équipe a poursuivi son travail de protection du public dans le cadre d'enquêtes pour exercice illégal et usurpation du titre d'agronome. Elle a procédé

à des interventions non judiciaires qui ont permis de redresser les situations portées à son attention.

## Membres :

**Éric Lavoie**, agr.  
Syndic par intérim et enquêteur

**Yvon Caron**, agr.  
Syndic adjoint et enquêteur

**Nathalie Parent-Legault**, agr.  
Syndique adjointe et enquêtrice

**Ernesto Zévalos**, agr.  
Syndic adjoint et enquêteur

**Marie-Josée Turgeon**, agr.  
Syndique adjointe et enquêtrice

## Traitement de l'information avant le processus d'enquête

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS 2025, SELON LE STATUT D'EMPLOI	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN*	À TEMPS PARTIEL
Syndic	0	1
Syndic adjoint, s'il y a lieu	0	4
Syndic correspondant, s'il y a lieu	0	0

## Demandes d'information

- Il y a eu 27 demandes d'information compilées à la liste officielle des appels.
- Les demandes provenaient majoritairement d'agronomes et concernaient les aspects suivants de la conduite professionnelle:
  - Respect du secret professionnel et indépendance des recommandations;
  - Conflit et apparence de conflit d'intérêts;
  - Rôle de l'agronome par rapport à celui des technologues;
  - Règlement sur la tenue des dossiers et le transfert d'un dossier client;
  - Demandes en lien avec divers aspects légaux.

## Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

	NOMBRE
<b>Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>16</b>
<b>Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale* (au total)</b>	<b>15</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)</li> </ul>	11
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (p. ex., employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie du Québec)</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre</li> </ul>	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres</li> </ul>	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information**</li> </ul>	0
<b>Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice</b>	<b>15</b>
<b>Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)</b>	<b>9</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture</li> </ul>	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture</li> </ul>	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture</li> </ul>	3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture</li> </ul>	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice</li> </ul>	22

\* Dans le cas où les sources d'une enquête seraient multiples, le rapport considère la source principale d'une enquête selon l'ordre des sources présentées ou selon la chronologie de leur arrivée dans le processus d'enquête.

\*\* Une enquête du bureau du syndic peut être ouverte à la suite d'une information transmise, d'un signalement reçu ou d'une activité de veille.

## Décisions rendues par le bureau du syndic

	NOMBRE
<b>Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice</b>	<b>2</b>
<b>Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)*</b>	<b>7</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel</li> </ul>	7
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)</li> </ul>	0

\* Le rapport retient le motif principal de ne pas porter plainte, selon l'ordre des motifs présentés.

## Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndics ad hoc au cours de l'exercice	1

## Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

## Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

## Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

## Enquêtes des syndics ad hoc

Une enquête était entre les mains d'un syndic ad hoc au 31 mars 2025.

## État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndics ad hoc

Deux plaintes sont portées au conseil de discipline par le bureau du syndic au cours de l'exercice 2024-2025 et aucune plainte n'a été portée au conseil de discipline par des syndics ad hoc au cours de l'exercice.

## Formation du bureau du syndic relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Techniques d'enquêtes	5	0

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Au cours du présent exercice, le bureau du syndic n'a reçu et traité aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client.

## ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte.

Au cours de l'exercice 2024-2025, trois demandes ont été portées à l'attention du comité de révision. Ce dernier a rendu son avis au cours de l'exercice 2024-2025. Pour les trois dossiers, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et pour un, il a suggéré de transférer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Un dossier dont l'avis a été rendu en 2023-2024 est toujours entre les mains du syndic ad hoc.

### Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	1	3

# ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome, ou contre une personne qui était agronome au moment des faits reprochés, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* ou des règlements adoptés conformément à ces lois. Le conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par le président en chef du Bureau des présidents de conseil de discipline des ordres professionnels. Pour chaque cause, c'est la secrétaire du conseil de discipline qui désigne les agronomes qui y siègent. Les appels des décisions rendues par le conseil de discipline sont entendus par le Tribunal des professions.

## Nom du secrétaire du conseil de discipline

Lily Cardin, adjointe à la direction, secrétaire du conseil de discipline  
M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée, secrétaire substitut (nomination le 1<sup>er</sup> septembre 2024)

## Plaintes au conseil de discipline

Il y avait sept plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent. De plus, quatre nouvelles plaintes disciplinaires ont été reçues au cours de l'exercice 2023-2024. Au 31 mars 2025, six plaintes étaient pendantes, et parmi celles-ci, deux plaintes (dossier conjoint) seront entendues au Tribunal des professions.

	NOMBRE
<b>Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>7</b>
<b>Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)</b>	<b>4</b>
• Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	2
• Plaintes portées par un syndic ad hoc	1
• Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	1
<b>Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)</b>	<b>5</b>
<b>Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	<b>6</b>

## Nature des plaintes dites privées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline a reçu une plainte privée au cours de l'exercice. La plainte concernait des infractions liées au comportement du professionnel et à la tenue de dossier.

## Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

## Requête en inscription au Tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

## Formation des membres du conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	4
Formation sur le processus disciplinaire	10	0

# ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

## Enquêtes relatives aux infractions pénales au 31 mars 2025

	NOMBRE
<b>Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent (2023-2024)</b>	<b>24</b>
<b>Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)</b>	<b>32</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel</li> </ul>	32
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i>, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic</li> </ul>	0
<b>Perquisitions menées au cours de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)</b>	<b>42</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées</li> </ul>	6
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre</li> </ul>	1
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mises en demeure ou avis formels</li> </ul>	20
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)</li> </ul>	15
<b>Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	<b>14</b>

# ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

## Communication avec les membres de l'Ordre

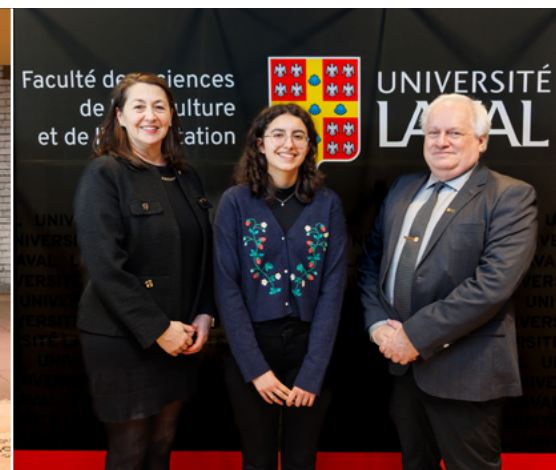
- Rédaction et diffusion de bulletins d'information destinés aux membres: 26 *Agro Express*;
- Envoi de 52 infolettres au nom de la permanence aux membres;
- Envoi de 57 infolettres au nom des sections régionales aux membres;
- Envoi d'un total de 18 communiqués de presse;
- Organisation du Grand rendez-vous agronomique 2024 et d'une cérémonie de remise de prix, à Drummondville, le 7 novembre 2024 (plus de 825 personnes étaient présentes, que ce soit en ligne ou en virtuel);
- Deux sondages à l'attention des membres ont été effectués en mai et novembre 2024.

## Publicité et visibilité

- Publicité dans le *McGill University's Macdonald Campus Handbook*;
- Publication de sept articles, en collaboration avec le magazine *La Terre de chez nous*;
- Quatre publicités dans *l'Agro*, le journal étudiant de la FSAA de l'Université Laval;
- Le logo de l'OAQ sur les chandails des bénévoles de la 50<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC);
- Publicités, courriel promotionnel et publication d'un article dans le cadre d'un partenariat avec le *Bulletin des agriculteurs*;
- Production de six épisodes de *l'Agro Balado*, un podcast animé par M. Charles Vincent, dans lequel il échange avec des chercheurs, des agronomes, des producteurs, des experts de terrain et des acteurs du secteur agroalimentaire.

## Bourses de l'Ordre

Durant l'année 2024-2025, l'Ordre des agronomes du Québec a remis 14 bourses à la relève agronomique de ses membres inscrits au Tableau de l'Ordre poursuivant des études de cycles supérieurs. Au total, 11 étudiants à la maîtrise et 3 au doctorat, répartis entre l'Université Laval et l'Université McGill, ont bénéficié de ce soutien. Par cette initiative, l'Ordre réaffirme son engagement envers la formation et l'accompagnement de la relève agronomique, essentielle au développement et à l'avenir de la profession.





# MEMBRES ET COMITÉS



# MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Au 31 mars 2024, l'Ordre comptait 3187 membres.

- 160 membres n'ont pas renouvelé leur inscription au Tableau.
- 15 membres se sont réinscrits au cours de l'année.
- 127 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année. De ce nombre, 40 avaient préalablement

obtenu une équivalence de diplôme ou de formation, quatre sont devenus membres dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles (ARM).

- Parmi les 127 nouveaux membres, 0 permis temporaire a été délivré en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*.

- Aucun permis restrictif temporaire n'a été délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis.
- Huit membres ont démissionné et quatre membres sont décédés.
- Cinq radiations temporaires ont été imposées par le conseil de discipline.

## Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
<b>Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent (2024)</b>	<b>3 187</b>
(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	127
• Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis spéciaux délivrés	0
• Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	0
• Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	38
- de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	2
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	0

## SUITE — Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
• Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	4
(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	16
(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	153
(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	12
• à la suite d'un décès	4
• à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	8
(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	3 207
• d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis spécial	0
• d'un permis dit régulier, y compris: retraité + à vie, invalide	3 207

## Exercice en société

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Au 31 mars 2025, 68 sociétés d'agronomes sont enregistrées à l'Ordre conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession d'agronomes en société*.

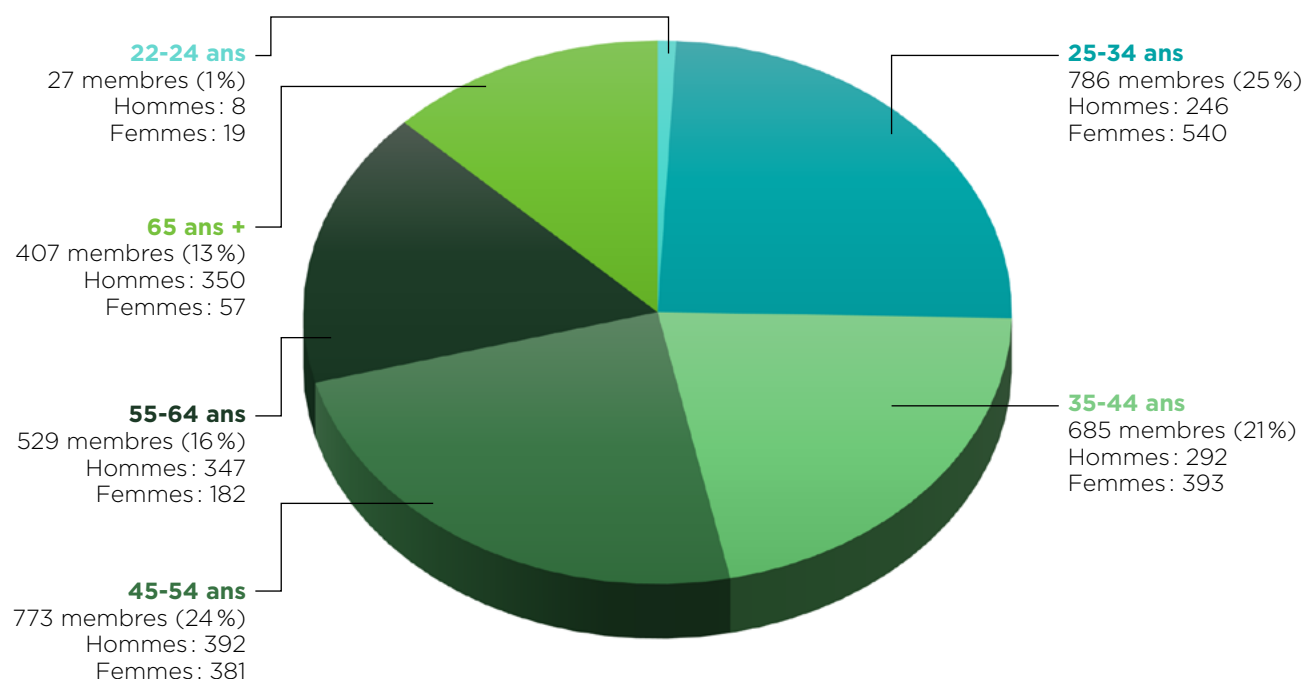
	NOMBRE
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	66
Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	55
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	2
Membres* de l'Ordre associés dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	2

\*Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire qui n'est pas membre de l'Ordre.

# RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2025

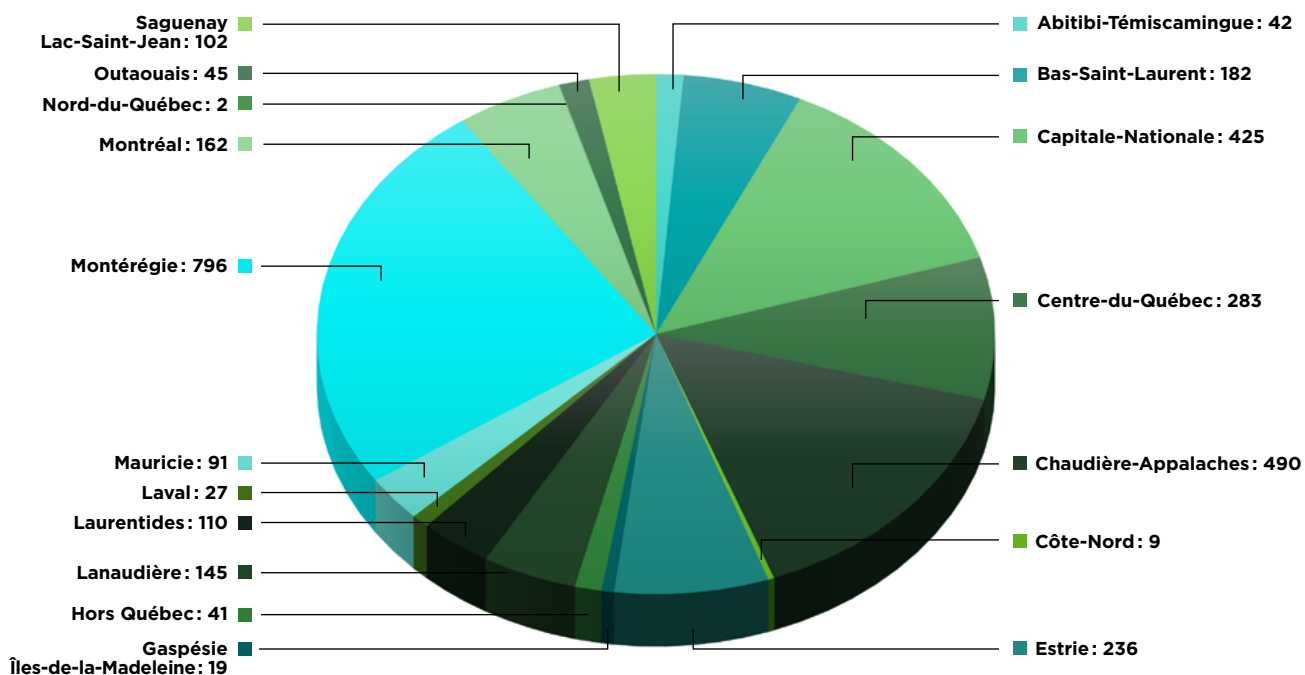
## Répartition des membres selon l'âge et le genre au 31 mars 2025

**NOMBRE TOTAL: 3 207 | HOMMES: 1 635 | FEMMES: 1 572**



## Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2025 selon la région administrative

**NOMBRE TOTAL: 3 207**



Note: Ces renseignements sont basés sur le lieu où le membre exerce principalement sa profession. Pour les personnes sans emploi ou à la retraite, la résidence est alors considérée comme étant le domicile professionnel.

## Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2025 selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

Le montant de la cotisation à l'Ordre pour 2024-2025 est de 625,00 \$, plus les taxes et la contribution obligatoire de 29,50 \$ au financement de l'Office des professions du Québec.

Les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquise hors du Québec étaient de 203,84 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 114,40 \$, ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 322,40 \$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 114,40 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

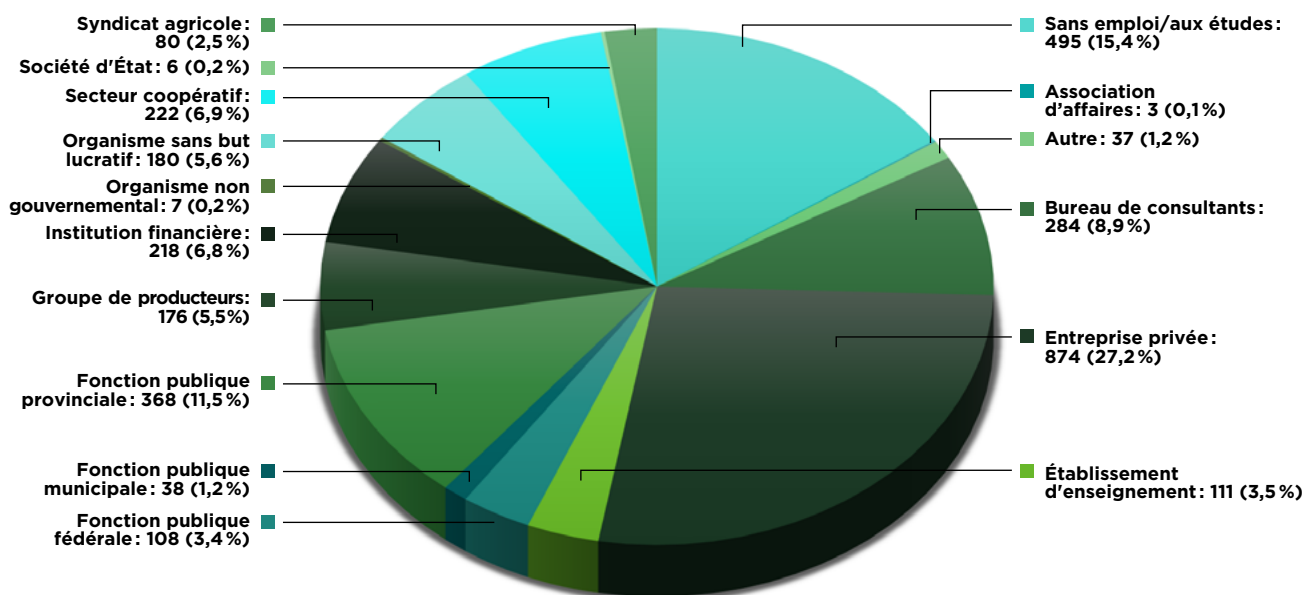
CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE	
		COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE OU SPÉCIALE
Membre régulier	2 634	625,00 \$	OPQ : 29,50 \$
Membre régulier avec rabais parental (membre responsable d'un nouvel enfant)	104	208,33 \$	OPQ : 29,50 \$
Nouveau membre (admission avril 2024)	56	572,92 \$	OPQ : 29,50 \$
Nouveau membre (admission mai 2024)	1	520,83 \$	OPQ : 29,50 \$
Nouveau membre (admission juillet 2024)	2	481,11 \$	OPQ : 29,50 \$
Nouveau membre (admission septembre 2024)	1	312,50 \$	OPQ : 29,50 \$
Nouveau membre (admission novembre 2024)	52	208,33 \$	OPQ : 29,50 \$
Nouveau membre (admission décembre 2024)	14	156,25 \$	OPQ : 29,50 \$
Nouveau membre (admission janvier 2025)	1	149,27 \$	OPQ : 29,50 \$
Membre retraité	184	208,33 \$	OPQ : 29,50 \$
Membre invalide	9	208,33 \$	OPQ : 29,50 \$
Membre à vie	149	0,00 \$	OPQ : 29,50 \$
Permis temporaire	0	625,00 \$	OPQ : 29,50 \$
Permis restrictif temporaire	0	625,00 \$	OPQ : 29,50 \$
<b>Total de membres payant une cotisation</b>	<b>3 207</b>		

## Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2025 avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

L'Ordre compte 13 membres avec une limitation du droit d'exercer certaines activités professionnelles liées à l'agronomie (excluant les membres titulaires d'un permis restrictif temporaire ou d'un permis spécial).

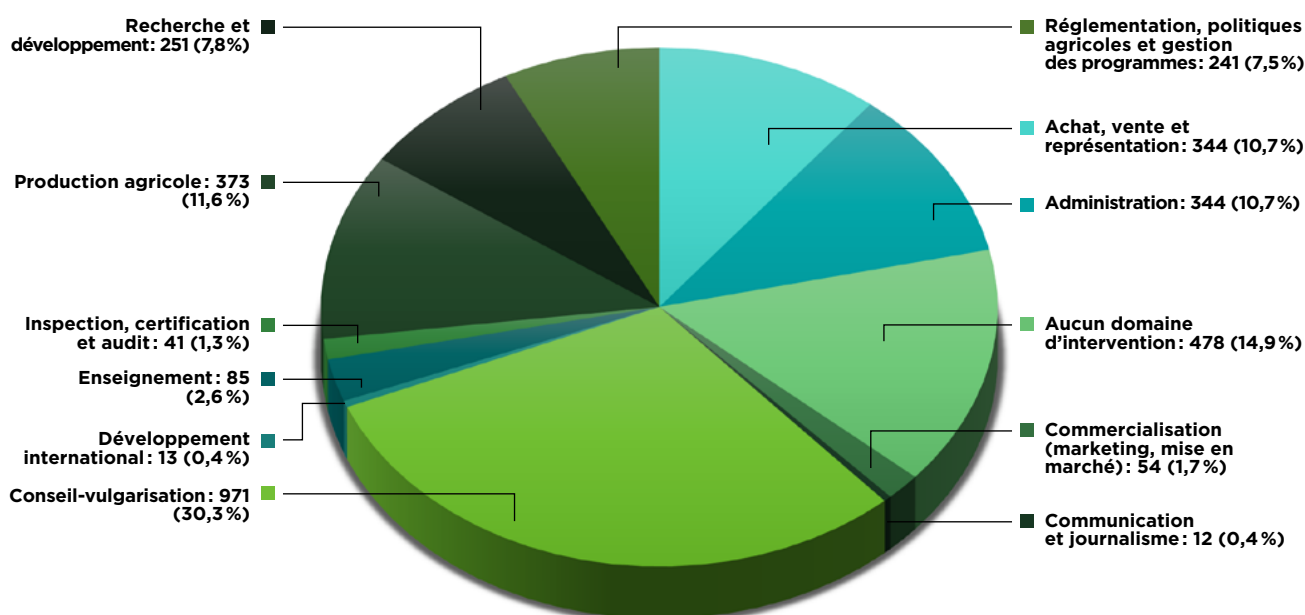
## Répartition des membres réguliers selon le type d'employeur au 31 mars 2025

**NOMBRE TOTAL : 3 207**



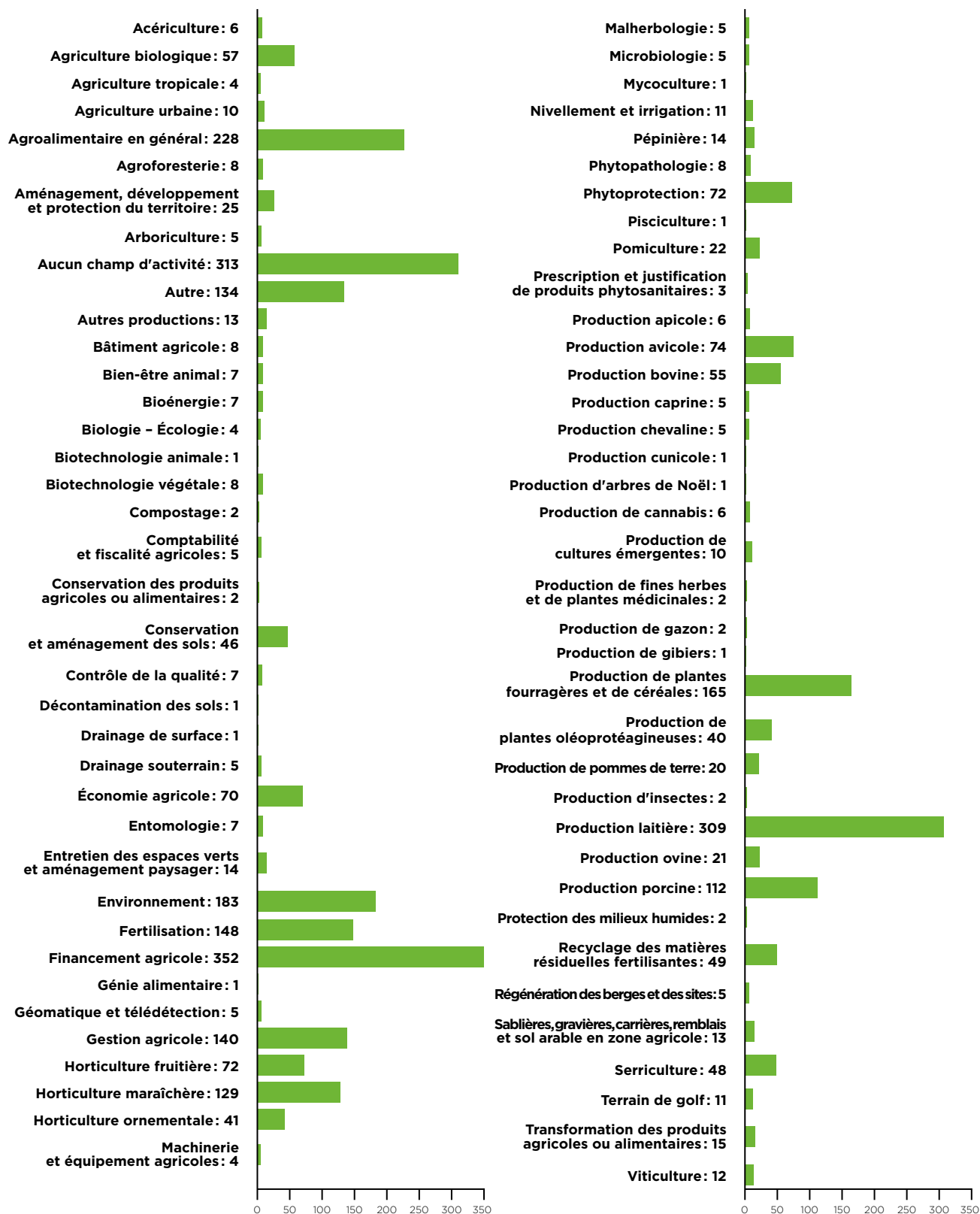
## Répartition des membres réguliers selon leur domaine d'intervention au 31 mars 2025

**NOMBRE TOTAL : 3 207**



## Répartition des membres réguliers selon leur champ d'activité au 31 mars 2025

**NOMBRE TOTAL : 3 207**



# PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

L'Ordre des agronomes du Québec a eu le privilège d'honorer les lauréats suivants au cours de l'année 2024.



**PRIX  
JEUNE AGRONOME**

Le Prix Jeune agronome vise à faire connaître les qualités exceptionnelles de la relève en agronomie et en agroalimentaire. Il permet aussi de favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes agronomes à leur ordre professionnel et à renforcer la fierté d'exercer la profession d'agronome au Québec. Ce prix est remis annuellement à un jeune agronome de 35 ans ou moins et dont les réalisations sont exceptionnelles.

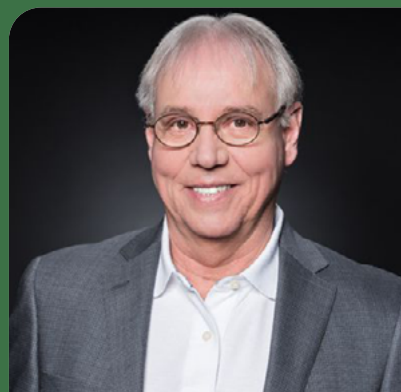
**Félicitations à  
Mme Catherine Sylvestre,**  
agronome



**PRIX  
HENRI-C.-BOIS**

Le Prix Henri-C.-Bois est accordé à l'agronome qui, bénévolement, s'est distingué par son implication exceptionnelle dans les activités de l'Ordre des agronomes du Québec. Ce prix est accordé au récipiendaire qui s'est illustré par son implication, sa disponibilité, son assiduité, son dynamisme, sa persévérance et son esprit d'équipe. Henri C.-Bois a fondé La Corporation des agronomes du Québec en 1937, devenu l'Ordre des agronomes du Québec en 1974.

**Félicitations à  
M. Isidore Charron,**  
agronome retraité



**MÉRITE DU CIQ**

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est remis, sous la recommandation du conseil d'administration de l'Ordre, à un professionnel dont les réalisations témoignent de son apport exceptionnel au système professionnel ainsi qu'à son rayonnement.

Il témoigne à la fois de l'appréciation de ses pairs et de celle du CIQ, qui est la voix collective des 46 ordres professionnels du Québec.

**Félicitations à  
M. Richard Dessureault,**  
agronome

# BÉNÉVOLES DES COMITÉS DE L'ORDRE 2024-2025

## Comité de la formation des agronomes

### Président :

**Pascal Thériault**, agr.

### Membres :

**Thierry Balthazard**, agr.

**Emanuelle Bérubé**, nommée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**Jesus Jimenez Orte**, nommé représentant suppléant par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**Yvan Chouinard**, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

**Valérie Gravel**,

nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire

### Secrétaire :

**Christine Séguron**,

agente à la formation des agronomes et aux équivalences

## Comité d'admission

### Président :

**Pascal Thériault**, agr.

### Membres :

**Thierry Balthazard**, agr.

**Alain Perras**, agr.

**Andréane Martin**, agr.

**Caroline-Joan Boucher**, agr.

**Kevin Wade**, agr.

### Secrétaire :

**Amévi Toglo**, agr.,

directeur de l'inspection professionnelle et de l'admission

## Comité des équivalences

### Président :

**Pascal Thériault**, agr.

### Membres :

**Thierry Balthazard**, agr.

**Jacques Goulet**, agr. retraité

**Alain Perras**, agr.

**Andréane Martin**, agr.

**Julie Major**, agr.

**Kevin Wade**, agr.

### Secrétaire :

**Christine Séguron**,

agente à la formation des agronomes et aux équivalences

## Comité de révision des décisions d'admission et d'équivalence

### Membres :

**Thierry Balthazard**, agr.

**Isabelle Dubé**, agr.

**Alain Perras**, agr.

**André St-Hilaire**, agr.

**Guillaume Grégoire**, agr.

**Marc-Antoine Guesthier**, agr.

**Suzelle Barrington**, agr.

**Virginie Rochet**, agr.

### Secrétaire :

**M<sup>e</sup> Marina Vachon**,

conseillère juridique et secrétaire de l'Ordre

## Comité des examinateurs pour une ou plusieurs séances d'examen d'admission à la pratique

### Membres :

**Ayitre Akpakouma**, agr.

**Suzelle Barrington**, agr.

**Marie-France Blais**, agr.

**Denis Boies**, agr.

**Luc-Marc Boivin**, agr.

**Martin Breton**, agr.

**Mario Cantin**, agr.

**Caroline Collard**, agr.

**Nathalie Côté**, agr.

**Erika David-Dandurand**, agr.

**Sylvie De Serres**, agr.

**Bruno Demers**, agr.

**Mohamed Derouich**, agr.

**Pierre Desrosiers**, agr.

**Michel Duval**, agr.

**Marie-Christine Fauteux**, agr.

**Maude Fontaine**, agr.

**Charles Fournier-Marcotte**, agr.

**Jacques Frenette**, agr.

**Laurie Gélinas**, agr.

**Sophie Gendron**, agr.

**Caroline Grégoire**, agr.

**Véronique Guillemette**, agr.

**Rubis Iyodi**, agr.

**Stéphane Laberge**, agr.

**Emmanuelle Lalonde**, agr.

**Jean Lecours**, agr.

**Olivia Lecours-Gaudet**, agr.

**Josiane Lefebvre**, agr.

**Michel Lemelin**, agr.

**William McManiman**, agr.

**Marc Montpetit**, agr.

**Khaled Ouarezki**, agr.

**Anick Raby**, agr.

**Kevin Richard**, agr.

**Virginie Rochet**, agr.

**Véronique Samson**, agr.

**Linda Saucier**, agr.

**Mostafa Serdad**, agr.

**Mylène St-Onge**, agr.

**Maxime Tarte**, agr.

**Marie-Ève Tremblay**, agr.

**Benoît Turgeon**, agr.

**Radka Petkova Voyvodova-V.**, agr.

**Sébastien Whissell**, agr.

## Conseil de discipline

### Membres :

**M<sup>e</sup> Daniel Y. Lord**,

président en chef du Bureau des présidents de conseils de discipline

**M<sup>e</sup> Manon Lavoie**

présidente adjointe en chef

**Julie Major**, agr.  
**Radka Petkova Voyvodova-V.**, agr.  
**Charlotte Bourget-Rousseau**, agr.  
**Mustapha Eddib**, agr.  
**Stéphane Beaudoin**, agr.  
**Richard Dessureault**, agr.  
**Mélanie Mathieu**, agr.  
**Luc Béland**, agr.  
**Yvan Beaudin**, agr.

**Secrétaire :**

**Lily Cardin**,  
adjointe à la direction,  
secrétaire du conseil de discipline  
**M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée**,  
secrétaire substitut  
(nominée le 1<sup>er</sup> septembre 2024)

### Comité de révision des décisions du syndic

**Membres :**

**Pascale Bilodeau**, agr.  
**Nathalie Côté**, agr.  
**Richard Dessureault**, agr.  
**Éric Léger**, agr.  
**Louis Renaud**, agr.  
**Manon Bonnier**,  
représentante du public  
**M<sup>e</sup> Normand Boucher**,  
représentant du public

**Secrétaire :**

**M<sup>e</sup> Marina Vachon**,  
conseillère juridique et secrétaire  
de l'Ordre

### Comité d'inspection professionnelle

**Présidente :**

**Sophie Gendron**, agr.

**Membres :**

**Maxim Lavoie**, agr.  
**Luc-Marc Boivin**, agr.  
**Martin D'Amours**, agr.  
**Mohamed Derouich**, agr.  
**Sylvain Pagé**, agr.  
**Pierre Desrosiers**, agr.  
**Michel Duval**, agr.  
**Nasser Seggar**, agr.  
**Chantale Soumahoro**, agr.

**Secrétaire :**

**Amévi Toglo**, agr.,  
directeur de l'inspection  
professionnelle et de l'admission

### Comité de la formation continue

**Présidente :**

**Isabelle Dubé**, agr.

**Membres :**

**Caroline-Joan Boucher**, agr.  
**Christian Gonthier**, agr.  
**Jean-Sébastien Laflamme**, agr.  
**Kevin Wade**, agr.  
**Sara Scantland**, agr.

**Secrétaire :**

**Raphaëlle Gendron**, agr.,  
conseillère en pratique  
professionnelle

### Comité consultatif sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes

**Présidente et secrétaire :**

**Caroline-Joan Boucher**, agr.

**Membres :**

**Michel Montpetit**, agr.  
**Daniel Bernier**, agr.  
**Édith Mercier**, agr.  
**Jean Vigneux**, agr.  
**Sophie St-Louis**, agr.  
**Marianne Lemieux**, agr.

### Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec

**Président :**

**Marc-Antoine Guesthier**, agr.

**Membres :**

**Yasmina Larbi-Youcef**, agr.  
**Stéphane Beaudoin**, agr.  
**Marc Sauvé**,  
représentant du public

**Secrétaire :**

**M<sup>e</sup> Marina Vachon**,  
conseillère juridique et secrétaire  
de l'Ordre

### Comité des propositions

**Président :**

**Michel Montpetit**, agr.

**Membres :**

**Marc Tétreault**, agr.  
**Nadine Bourgeois**, agr.  
**Nathalie Côté**, agr.  
**Richard Dessureault**, agr.

**Secrétaire :**

**M<sup>e</sup> Marina Vachon**,  
conseillère juridique et secrétaire  
de l'Ordre

### Comité sur les prix honorifiques

**Président et secrétaire :**

**Michel Montpetit**, agr.

**Membres :**

**Marie-Josée Parent**, agr.  
**Yves Chagnon**, agr.  
**Robert Lapalme**, agr.  
**Naõmie Goyette**,  
directrice des affaires publiques

### Comité ad hoc OAG-OMVQ

**Président et secrétaire :**

**Michel Montpetit**, agr.

**Membres :**

**Martin Caron**, agr.  
**Nicolas Morissette**, agr.  
**Daniel Darragh**, agr.  
**André Roy**, agr.  
**France Bélanger**, agr.  
**Johanne Cameron**, agr.

### Conseil d'arbitrage des comptes

**Secrétaire :**

**M<sup>e</sup> Marina Vachon**,  
conseillère juridique et secrétaire  
de l'Ordre

### Comité ad hoc sur la planification stratégique

**Présidente :**

**Caroline-Joan Boucher**, agr.

**Membres :**

**André Roy**, agr.  
**Benoît Boivin**,  
administrateur nommé de l'OPQ  
**Marc Tétreault**, agr.  
**Michel Brosseau**, agr.

**Secrétaire :**

**Naõmie Goyette**,  
directrice des affaires publiques



ÉTATS  
**FINANCIERS**

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

Monsieur le Président,  
Membres du conseil,  
Chers membres,

J'ai l'honneur de vous présenter les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier 2024-2025, ainsi que les travaux réalisés par le comité des finances et d'audit durant cette période. Les pages suivantes contiennent les états financiers audités par le cabinet comptable Raymond Chabot Grant Thornton au 31 mars 2025.

Il est à noter que les prévisions budgétaires incluses dans ce document vous ont été présentées lors de l'assemblée générale annuelle de l'automne 2023 et ont été adoptées par le conseil d'administration. L'Ordre gère sa comptabilité à l'aide d'un système informatique interne. Nous avons également collaboré avec une firme de comptabilité externe pour diverses activités mensuelles et pour la clôture des comptes au 31 mars, en vue de préparer notre dossier pour la vérification externe. Cette méthode nous permet de réaliser des économies et d'obtenir une comptabilité et une charte de comptes mieux adaptées à nos besoins. La charte des comptes sera révisée au cours du prochain exercice afin de mieux ventiler nos différents postes de dépenses et d'assurer un meilleur suivi au fil des ans.

## **Présentation des faits saillants des états financiers**

Il est important de noter que l'auditeur a émis une opinion sans réserve et indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de l'Ordre.

Ainsi, durant l'exercice 2024-2025, l'Ordre a montré une insuffisance des produits par rapport aux charges de 176 562 \$, alors que le budget prévoyait un déficit de 180 315 \$. Notons que le budget 2024-2025 qui a été présenté à l'AGA de l'automne 2023 présentait un excédent de 22 697 \$. Cet écart de 153 865 \$ provient de dépenses qui ne pouvaient être connues au moment de la présentation du budget, soit : dépenses non récurrentes et exceptionnelles pour les ressources humaines de l'Ordre et une hausse du nombre de dossiers d'enquête au bureau du syndic, ce qui a augmenté les frais d'honoraires professionnels. Ce sont des produits supérieurs de 251 799 \$ et des charges supérieures de 167 995 \$ qui avaient été budgétées qui ont produit cet excédent. C'est donc un déficit opérationnel de 83 804 \$ inférieur au budget qui a été réalisé pour l'année terminée au 31 mars 2025. Ces résultats s'expliquent de diverses façons :

- Les cotisations des membres sont inférieures de 27 989 \$ dû à un taux de renouvellement des membres moins élevé que ce qui a été prévu au budget ;

- La fin du deuxième cycle de formation continue obligatoire a rapporté plus de 38 054 \$ de plus que le budget anticipé ;
- Les revenus d'intérêt sur nos placements ont été plus élevés de 78 355 \$ en raison des taux d'intérêt qui sont restés élevés durant l'année et d'une évaluation de la juste valeur marchande à la fin de l'année ;
- Des revenus du congrès plus élevés de 64 713 \$ avec des charges plus élevées de 10 369 \$. Cette année, c'est la première fois que nous tenons l'événement sur une journée. Un niveau plus élevé de participation au congrès avec la formule hybride a permis d'atteindre ces résultats ;
- Au niveau de la masse salariale totale (incluant les jetons), les dépenses ont été plus élevées de 24 624 \$ par rapport au budget ;
- Une gestion serrée des dépenses à tous les niveaux a permis d'atteindre globalement les résultats budgétés et le renouvellement des membres plus élevé que prévu, combiné à une grande participation au congrès, nous a permis d'atteindre ce résultat de 96 511 \$ de déficit opérationnel ;
- Le versement par l'assureur d'un montant de 114 842 \$ au fonds de stabilisation d'assurance responsabilité pour un déficit de 61 720 \$.

Comme on peut le constater à la page 6 du rapport de l'auditeur, des charges d'opération totalisant 149 122 \$ ont été imputées aux grevés d'affectation d'origine interne. C'est 24 217 \$ qui ont été utilisés pour la modernisation de la *Loi sur les agronomes*, 36 522 \$ qui ont été utilisés par le Fonds d'encouragement des comités de l'Ordre et enfin 88 143 \$ pour le fonds de la pratique illégale.

À la page 8 du rapport de l'auditeur, l'Ordre présente un actif non grevé d'affectations de 1 180 421 \$. Ce montant lui donne une marge de manœuvre permettant d'assurer six mois de financement des activités courantes, ce qui est souhaitable pour une organisation comme la nôtre.

Au 31 mars 2025, l'avoir des membres (ou actif net) se chiffre à un montant de 1 064 798 \$. Nous pouvons dire que l'Ordre est dans une bonne situation financière. Cela lui assure d'avoir à sa disposition les fonds nécessaires pour assumer pleinement sa mission de protection du public.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités pour l'exercice 2024-2025 lors de sa séance du 4 septembre 2025.

En plus d'avoir réalisé leurs activités récurrentes comme l'examen des résultats financiers mensuels, l'établissement des prévisions budgétaires pour l'année à venir et la fixation de la cotisation annuelle, les membres du comité des finances, audit et ressources humaines ont :

- En collaboration avec le comité de gouvernance, revu le processus d'élection du poste de la vice-présidence ainsi que la rémunération des postes de présidence et de vice-présidence;
- Fait le suivi budgétaire avec la direction générale pour présentation au conseil d'administration des résultats financiers et s'assurer de l'atteinte des objectifs;
- Fait la planification budgétaire qui vous sera présentée dans cette assemblée générale annuelle à des fins d'approbation;
- Revu les différents frais inhérents à l'admission des agronomes afin qu'ils couvrent bien toutes les heures-personnes engagées dans les processus d'ouverture de dossiers, d'examen, de révision.

En matière de gestion des risques, le comité a effectué, avec les membres du conseil d'administration et de la permanence, un suivi des risques, de leur probabilité et de leur gravité. Les données obtenues ont été validées et classées dans une matrice à partir de laquelle une politique de gestion des risques a été élaborée par le comité de gouvernance et est suivie sur une base régulière.

Je profite de ces dernières lignes pour remercier les membres du comité des finances, de l'audit et ressources humaines de leur engagement à assurer une gestion saine et rigoureuse des ressources financières et humaines de l'Ordre.



**Marc Tétreault**, agr.  
Président  
du comité des finances, audit  
et ressources humaines  
(depuis le 16 mai 2024)



**Michel Montpetit**, agr., MBA  
Président intérimaire  
du comité des finances, audit  
et ressources humaines  
(jusqu'au 15 mai 2024)

**Ordre des agronomes du Québec**  
**États financiers**  
**au 31 mars 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Autres informations	15

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
Ordre des agronomes du Québec

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2100  
4805, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec)  
J4Z 0G2

T 450 445-6226

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autre point – données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces données budgétaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

### **Autre point – informations supplémentaires**

Les informations supplémentaires contenues dans les autres informations ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de l’organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l’organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l’organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.* <sup>1</sup>

Brossard  
Le 4 septembre 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

# Ordre des agronomes du Québec

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
	\$	\$	\$
<b>FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
<b>Produits</b>			
Cotisations brutes des membres	1 791 065	1 763 076	1 723 742
Quote-part aux sections	(62 687)	(60 948)	(59 427)
Activités de formation	90 000	128 054	51 926
Admission à la pratique et équivalences	57 477	44 063	87 348
Amendes	15 500	67 597	16 763
Congrès	108 000	172 713	254 307
Produits d'intérêts sur les placements	25 000	103 355	107 171
Agro-publicité et offres d'emploi	77 000	36 197	59 382
Services administratifs	69 422	65 689	68 448
Autres produits		105 780	
Subventions et partenariats			
Subventions du gouvernement provincial			2 500
Autres partenariats	34 000	31 000	41 333
	<u>2 204 777</u>	<u>2 456 576</u>	<u>2 353 493</u>
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	1 538 706	1 563 330	1 167 295
Activités de formation	62 000	33 282	27 659
Cotisations professionnelles	6 000	8 477	7 356
Cotisations – Conseil interdisciplinaire du Québec	23 550	25 724	25 337
Bourses	18 000	7 740	7 116
Comités découlant de la pratique	15 100	10 081	41 451
Congrès	89 000	99 369	113 738
Déplacements et représentation	23 000	34 102	38 231
Gestion et administration	176 550	244 735	162 325
Honoraires professionnels	310 750	424 956	542 266
Publications, abonnements et documentation	40 000	7 392	7 979
Intérêts et frais bancaires	52 500	80 776	53 939
Amortissements	29 936	13 123	27 085
	<u>2 385 092</u>	<u>2 553 087</u>	<u>2 221 777</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant honoraires professionnels	(180 315)	(96 511)	131 716
Honoraires professionnels		80 051	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(180 315)</u>	<u>(176 562)</u>	<u>131 716</u>
<b>FONDS DE STABILISATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ</b>			
<b>Produits</b>			
Produits destinés au fonds de stabilisation – assurance responsabilité		114 842	46 114
Excédent des produits par rapport aux charges	-	114 842	46 114
<b>Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>(180 315)</u>	<u>(61 720)</u>	<u>177 830</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

## Ordre des agronomes du Québec

### Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025						2024
	Grevés d'affectations d'origine interne						
	Fonds de planification stratégique	Fonds de moderni- sation – Loi sur les agronomes	Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	Fonds d'en- couragement des comités de l'Ordre	Fonds de la pratique illégal et du syndic ad hoc	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au début	21 228	32 656	507 009	37 232	200 000	1 180 421	1 978 546
Excédent des produits par rapport aux charges			114 842			(176 562)	(61 720)
Virements interfonds (note 4)					88 183	(88 183)	
Utilisation (note 4)		(24 417)		(36 522)	(88 183)	149 122	
Soldes de fonds à la fin	<u>21 228</u>	<u>8 239</u>	<u>621 851</u>	<u>710</u>	<u>200 000</u>	<u>1 064 798</u>	<u>1 978 546</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Ordre des agronomes du Québec

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(61 720)	177 830
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	1 150	4 979
Amortissement des immobilisations corporelles	11 973	22 106
Produits d'intérêts réinvestis du fonds de stabilisation – assurance responsabilité	(50 300)	(112 144)
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(85 831)	77 974
Frais payés d'avance	(9 968)	27 102
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	17 529	(19 032)
Produits de cotisations reportés	<u>156 828</u>	<u>(81 439)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(20 339)</u>	<u>97 376</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(287 000)	(21 000)
Cession de placements	270 000	
Immobilisations corporelles	(1 197)	
Actifs incorporels		(3 385)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(18 197)</u>	<u>(24 385)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursements d'emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement		(30 000)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>(38 536)</b>	42 991
Encaisse au début	<u>2 991 902</u>	<u>2 948 911</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 953 366</u></u>	<u><u>2 991 902</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Ordre des agronomes du Québec

### Situation financière

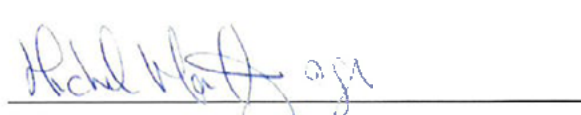
au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	2 953 366	2 991 902
Tranche des placements échéant à moins de un an	207 000	270 000
Comptes clients et autres créances (note 5)	134 577	48 746
Frais payés d'avance	<u>65 780</u>	<u>55 811</u>
	<b>3 360 723</b>	<b>3 366 459</b>
Long terme		
Placements (note 6)	1 077 544	947 244
Immobilisations corporelles (note 7)	40 022	50 798
Actifs incorporels (note 8)	<u>1 366</u>	<u>2 516</u>
	<b><u>4 479 655</u></b>	<b><u>4 367 017</u></b>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	843 547	826 017
Produits de cotisations reportés	<u>1 719 282</u>	<u>1 562 454</u>
	<b><u>2 562 829</u></b>	<b><u>2 388 471</u></b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>		
Non grevé d'affectations	1 064 798	1 180 421
Grevés d'affectations d'origine interne		
Fonds d'encouragement des comités de l'Ordre	710	37 232
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	621 851	507 009
Fonds de modernisation – Loi sur les agronomes	8 239	32 656
Fonds de planification stratégique	21 228	21 228
Fonds de la pratique illégale et du syndic ad hoc	<u>200 000</u>	<u>200 000</u>
	<b><u>1 916 826</u></b>	<b><u>1 978 546</u></b>
	<b><u>4 479 655</u></b>	<b><u>4 367 017</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

  
Administrateur

  
Administrateur

# Ordre des agronomes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

L'Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme ») est constitué en vertu de l'article 27 du *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26). L'organisme a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Comptabilité par fonds**

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de stabilisation – assurance responsabilité est un fonds combiné d'un fonds de stabilisation et d'un fonds de prévention dont l'objectif est de stabiliser les primes annuelles pour les agronomes.

Le fonds de planification stratégique a été créé dans le but de financer les activités liées à la mise en œuvre de la planification stratégique 2021-2024 de l'organisme, notamment celles du secteur des communications.

Le fonds de modernisation – Loi sur les agronomes a été créé dans le but de financer les activités liées à la modernisation de la *Loi sur les agronomes*, notamment celles nécessitant le soutien de consultants externes.

Le fonds d'encouragement des comités de l'Ordre a été créé dans le but d'encourager la participation des membres qui siègent à certains comités en leur versant des jetons de présence.

Le fonds de la pratique illégale et du syndic ad hoc a été créé dans le but de permettre au syndic de faire un suivi au niveau de la pratique illégale en agronomie.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

# Ordre des agronomes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

##### *Produits de cotisations*

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

##### *Produits autres que les cotisations*

Les produits autres que les cotisations, tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emploi et de services administratifs, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits destinés au fonds de stabilisation – assurance responsabilité sont des produits de ristournes qui sont constatés à la condition qu'un accord existe entre les parties, que la prestation des services soit achevée, que les ristournes soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

##### *Produits d'intérêts*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

#### Actifs et passifs financiers

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

# Ordre des agronomes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels amortissables, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

#### Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

#### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

### 3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	11 973	22 106
Amortissement des actifs incorporels	1 150	4 979

## Ordre des agronomes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2025

#### 4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 88 183 \$ a été transféré du fonds non grevé d'affectations au fonds de la pratique illégale et du syndic ad hoc. De plus, le conseil d'administration de l'organisme a autorisé l'utilisation d'un montant de 24 417 \$ à même le fonds de modernisation – Loi sur les agronomes, d'un montant de 36 522 \$ à même le fonds d'encouragement des comités de l'Ordre et d'un montant de 88 183 \$ à même le fonds de la pratique illégale et du syndic ad hoc.

#### 5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes clients	1 950	1 405
Intérêts courus	17 784	16 978
Ristournes à recevoir sur le programme d'assurance	114 843	30 363
	<u>134 577</u>	<u>48 746</u>

#### 6 - PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Certificats de placement garanti, 3,91 % à 5,1 % (1,97 % à 5,1 % au 31 mars 2024), échéant de novembre 2025 à février 2027	705 000	688 000
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	579 544	529 244
	<u>1 284 544</u>	<u>1 217 244</u>
Tranche échéant à moins de un an	207 000	270 000
	<u>1 077 544</u>	<u>947 244</u>

#### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	24 032	24 032		354
Équipement informatique	116 111	114 914	1 197	
Mobilier et agencements	133 000	94 175	38 825	50 444
	<u>273 143</u>	<u>233 121</u>	<u>40 022</u>	<u>50 798</u>

#### 8 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Actifs incorporels amortissables				
Base de données	469 294	469 294		
Logiciels	39 731	38 365	1 366	2 516
	<u>509 025</u>	<u>507 659</u>	<u>1 366</u>	<u>2 516</u>

**Ordre des agronomes du Québec**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2025

**9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	71 857	64 810
Salaires, vacances et charges sociales à payer	98 665	62 071
Taxes à la consommation à payer	236 936	225 606
Office des professions du Québec	104 413	90 268
Agronome Canada		61 340
Assurance responsabilité à payer	298 358	278 531
Loyer à payer	<u>33 318</u>	<u>43 391</u>
	<u>843 547</u>	<u>826 017</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 248 673 \$ au 31 mars 2025 (231 804 \$ au 31 mars 2024).

**10 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉS**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Membre du conseil d'administration		
Charges		
Honoraires professionnels	9 338	

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

**11 - RISQUES FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux certificats de placement garanti est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

**Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

*Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

# Ordre des agronomes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

### **11 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

Les certificats de placement garanti et le fonds de stabilisation – assurance responsabilité portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### **12 - ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location à long terme échéant en 2028, à verser une somme de 382 657 \$ pour des espaces de bureau. De plus, l'organisme s'est engagé à verser une somme de 61 445 \$ pour des services professionnels de maintenance informatique et de frais d'entreposage pour le prochain exercice.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 168 233 \$ en 2026, à 106 788 \$ en 2027 et en 2028, et à 62 293 \$ en 2029.

## Ordre des agronomes du Québec

### Autres informations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025  
(non audité)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>DÉTAIL DES FRAIS</b>		
Admission et reconnaissance des équivalences		
Salaires et charges sociales	<u>45 800</u>	<u>37 000</u>
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	117 491	56 580
Frais de comité	120	164
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	2 753	3 464
Honoraires		31 775
	<u>120 364</u>	<u>91 983</u>
Bureau du syndic		
Salaires et charges sociales	109 805	115 801
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	3 298	3 089
Honoraires – syndic expert		2 615
Honoraires – procureur	227 702	169 051
	<u>340 805</u>	<u>290 556</u>
Conseil de discipline		
Jetons de présence	5 019	234
Frais de comité	1 908	539
	<u>6 927</u>	<u>773</u>

## **Ordre des agronomes du Québec**

1200, avenue Papineau, bureau 450  
Montréal (Québec) H2K 4R5

T. 514 596-3833 | 1 800 361-3833  
info@oaq.qc.ca | [oaq.qc.ca](http://oaq.qc.ca)

